

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi.

**MTERI**

Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

**Direction des Statistiques du Travail**



# RAPPORT

SUR LES DÉCLARATIONS ANNUELLES  
DE LA SITUATION DE LA MAIN D'ŒUVRE  
ET LES BILANS SOCIAUX

AU TITRE DE L'ANNÉE 2021



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi.



Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions

Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale

Direction des Statistiques du Travail

# Rapport sur les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre et les bilans sociaux

---

## Au titre de l'année 2021



# Remerciements

Le Ministre du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions tient à remercier l'ensemble des entreprises et établissements qui ont eu à déposer la DASMO et le bilan social au titre de l'année 2021.

Quoique prescrit par la réglementation, le respect de la formalité de dépôt de la DASMO et du bilan social dénote aussi, de la part des entreprises, un sens élevé de la collaboration avec les services de l'Administration du Travail.

Les remerciements s'adressent enfin à tous les services du département et aux autres acteurs impliqués, plus particulièrement les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale et les différents comités pour leurs apports respectifs dans la réalisation de ce rapport.

# Comité technique

- Traitement et Analyse des données**
- **M. Karim CISSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale
  - **M. Dominique Gaston DIOUSSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Directeur des Statistiques du Travail
  - **M. Alassane NIANG**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Chef de la Division des Etudes, de l'Analyse et de la Prospective, DST
  - **Mme Seynabou THIAM**, Ingénieur Statisticienne, Chef de la Division des Statistiques du Travail, DST
  - **M. Arona Lamine MBAYE**, Ingénieur Informaticien, Chef de la Division de l'informatique, DST
  - **M. Alioune TALL**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DST
  - **M. Ousmane WAGUE**, Ingénieur informaticien, DST
  - **M. Elhadji Baffa SY**, Ingénieur informaticien, DST
  - **M. Ibrahima LO**, Ingénieur informaticien, DST
  - **M. Djibo Khady KA**, Ingénieur informaticien, DST
  - **Mme Khadidiatou Ka AGNE**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, DGTSS
  - **M. Mouhamadou SOW**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, Chef de la Cellule de la Coopération et des Partenariats, DGTSS
  - **M. Ousmane TALL**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, ITSS ZFI de Dakar
  - **M. Tidiane BA**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, IDTSS de Rufisque
  - **M. Mouhamadou FALL**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DRTOP
  - **M. Mbircoss MBODJI**, Contrôleur du Travail et de la Sécurité sociale, IRTSS de Dakar
  - **M. Mamadou COULIBALY**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DPS
  - **M. Mouhamadou Lamine MANE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, DSST

# Équipes régionales de suivi

- IRTSS Dakar : **Seydina DIAGNE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- ITSS Dakar-Zone Franche : **M. Abdoul Aziz BADIANE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IDTSS Rufisque : **Mme Rosalie D. Diop BASSE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Diourbel : **Mme Aissatou DIOP NDIAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Fatick : **Mme Bousso GUEYE FAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Louga : **M. Ahmadou DIALLO**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kaffrine : **M. Mamadou BA**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kaolack : **Mamadou LÔ**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kédougou : **M. Mamadou MBENGUE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Kolda : **M. Babacar SY**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Matam : **M. Ibrahima DIOP**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Saint-Louis : **M. Babacar MBODJI**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Sédhiou : **M. Mouhamadou Sansouna DIALLO**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Tambacounda : **M. Mohamed PAM**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Thiès : **M. Tène GAYE**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale
- IRTSS Ziguinchor : **M. Malick NDOUR**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale

# Table des matières

Remerciements	1
Liste des tableaux	5
Liste des graphiques	6
Sigles, acronymes et abréviations	7
Résumé exécutif	9
Introduction	15
Méthodologie	16
1. Établissements déposants de bilan social ou de DASMO et leurs effectifs	17
2. Départs et recrutements	33
3. Rémunérations versées par les établissements déposants de DASMO et de bilan social	41
4. Sécurité sociale	53
5. Sécurité et Santé au travail	59
6. Dialogue social	71
7. Conditions de travail	77
8. Obstacles rencontrés par les établissements déposants de DASMO et de bilan social	83
Conclusion	93

# Liste des Tableaux

<u>Tableau 1</u>	: Répartition du nombre d'établissements déposants selon l'effectif des travailleurs et l'ITSS	19
<u>Tableau 2</u>	: Répartition des établissements déposants et de leurs travailleurs selon le type de contrats et l'ITSS	21
<u>Tableau 3</u>	: Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs permanents et journaliers selon la branche d'activité	23
<u>Tableau 4</u>	: Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs saisonniers et extérieurs selon la branche d'activité	24
<u>Tableau 5</u>	: Répartition des établissements déposants et de leurs effectifs selon la forme juridique	25
<u>Tableau 6</u>	: Répartition des travailleurs permanents selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle (bilans sociaux)	27
<u>Tableau 7</u>	: Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des bilans sociaux	28
<u>Tableau 8</u>	: Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des DASMO	29
<u>Tableau 9</u>	: Répartition des travailleurs permanents selon la nationalité et la branche d'activité	31
<u>Tableau 10</u>	: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle et le type de contrat au niveau des bilans sociaux	35
<u>Tableau 11</u>	: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle au niveau des DASMO	36
<u>Tableau 12</u>	: Répartition des recrutements et des établissements par branche d'activité	38
<u>Tableau 13</u>	: Répartition des départs selon le sexe, le motif et le statut du travailleur	39
<u>Tableau 14</u>	: Répartition du nombre de départs selon la branche et la catégorie socio-professionnelle des travailleurs	40
<u>Tableau 15</u>	: Répartition de la masse salariale (en FCFA) des travailleurs permanents selon l'ITSS et la catégorie socio-professionnelle	43
<u>Tableau 16</u>	: Répartition de la masse salariale (en FCFA) des travailleurs saisonniers selon l'ITSS	45
<u>Tableau 17</u>	: Répartition de la masse salariale selon le type de travailleurs et le statut juridique des établissements	47
<u>Tableau 18</u>	: Répartition de la masse salariale brute des travailleurs selon la branche d'activité	48
<u>Tableau 19</u>	: Répartition de la masse salariale des établissements déposants selon leur taille et le type de travailleur	50
<u>Tableau 20</u>	: Répartition, selon leur type, des charges salariales	55
<u>Tableau 21</u>	: Répartition des charges salariales selon la branche d'activité	56
<u>Tableau 22</u>	: Répartition selon la branche d'activité, des établissements déposants qui sont affiliés à une IPM	57
<u>Tableau 23</u>	: Situation des accidents du travail enregistrés selon le type et la suite	61

<u>Tableau 24</u>	: Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon leur nature	61
<u>Tableau 25</u>	: Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la branche d'activité	63
<u>Tableau 26</u>	: Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la taille de l'établissement	64
<u>Tableau 27</u>	: Répartition des dépenses en équipements de protection individuelle et collective des établissements selon l'ITSS	65
<u>Tableau 28</u>	: Répartition des CHST selon l'ITSS et la branche d'activité	67
<u>Tableau 29</u>	: Répartition des services de médecine des entreprises selon l'ITSS et la branche d'activité	69
<u>Tableau 30</u>	: Répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon la branche d'activité et l'ITSS	73
<u>Tableau 31</u>	: Répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon leur taille	75
<u>Tableau 32</u>	: Répartition selon la taille des établissements assujettis ou non à la désignation de délégués du personnel	76
<u>Tableau 33</u>	: Répartition des établissements selon le mode d'organisation du travail et la branche d'activité en 2021	79
<u>Tableau 34</u>	: Répartition des heures perdues du fait des absences selon la branche d'activité et le motif	81
<u>Tableau 35</u>	: Répartition des jours de congé selon la branche d'activité	82
<u>Tableau 36</u>	: Répartition des établissements selon la nature de l'obstacle et le niveau de gravité	85
<u>Tableau 37</u>	: Répartition des établissements déposants selon les branches d'activités et les obstacles majeurs rencontrés	87
<u>Tableau 38</u>	: Répartition des établissements déposants selon la taille et leurs obstacles majeurs rencontrés	89
<u>Tableau 39</u>	: Répartition des établissements exprimant leur besoin de perfectionnement et(ou) de formation selon la branche d'activité	91

## Liste des graphiques

<u>Graphique 1</u>	: Répartition selon le sexe et la catégorie socio professionnelle des travailleurs permanents des établissements ayant déposé leur DASMO	26
<u>Graphique 2</u>	: Pyramide des âges des travailleurs permanents au niveau des bilans sociaux	28
<u>Graphique 3</u>	: Pyramide des âges des travailleurs permanents au niveau des DASMO	29
<u>Graphique 4</u>	: Répartition du nombre de recrutements selon la catégorie socio-professionnelle au niveau des bilans sociaux	35
<u>Graphique 5</u>	: Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle au niveau des DASMO	36
<u>Graphique 6</u>	: Répartition des dépenses selon leur nature en médecine du travail pour l'année 2021	66

# Sigles, acronymes et abréviations

<b>AT/MP</b>	: Accident du travail/ Maladie professionnelle
<b>CHST</b>	: Comité d'hygiène et de Sécurité du travail
<b>CSS</b>	: Caisse de Sécurité sociale
<b>DASMO</b>	: Déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre
<b>DGTSS</b>	: Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>DPS</b>	: Direction de la Protection sociale
<b>DRTOP</b>	: Direction des Relations de travail et des Organisations professionnelles
<b>DST</b>	: Direction des Statistiques du travail
<b>FCFA</b>	: Francs de la Communauté financière africaine
<b>GIE</b>	: Groupement d'intérêt économique
<b>IDTSS</b>	: Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>IPM</b>	: Institution de Prévoyance maladie
<b>IPRES</b>	: Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>IPS</b>	: Institution de Prévoyance sociale
<b>IRTSS</b>	: Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>ITSS</b>	: Inspection du Travail et de la Sécurité sociale
<b>LME</b>	: Licenciement pour motif économique
<b>LMP</b>	: Licenciement pour motif personnel
<b>OIT</b>	: Organisation internationale du travail
<b>ONG</b>	: Organisation non gouvernementale
<b>RDBS</b>	: Rapport DASMO et Bilan social
<b>SA</b>	: Société anonyme
<b>SARL</b>	: Société anonyme à responsabilité limitée
<b>SAS</b>	: Société par action simplifiée
<b>SAU</b>	: Société anonyme unipersonnelle
<b>SCI</b>	: Société civile immobilière
<b>SURL / SUARL</b>	: Société unipersonnelle à responsabilité limitée
<b>ZFI</b>	: Zone franche industrielle de Dakar



## Résumé exécutif

Le rapport sur les DASMO et les bilans sociaux au titre de l'année 2021 procède de l'exploitation de 1 038 documents dont 934 DASMO (soit 89,98% du total) et 104 bilans sociaux (soit 10,02%).

Les effectifs de travailleurs des établissements ayant déposé leur DASMO ou leur bilan social s'élèvent à 43 678 travailleurs permanents, 40 983 saisonniers, 200 680 journaliers et 24 334 travailleurs extérieurs, soit un total cumulé de 309 675 travailleurs.

Les établissements du ressort de l'IRTSS de Dakar enregistrent plus de la moitié des travailleurs permanents avec 68,18% du total et des travailleurs saisonniers avec 69,16% du total.

Au regard des branches d'activités, se distinguent le « Commerce » avec 15,51% du total des travailleurs permanents, les « Activités de services administratifs et d'appui » avec 12,76%, les « Activités financières et d'assurances » 11,34% des permanents et l'« Éducation » avec 10,07%.

En ce qui concerne les saisonniers, les établissements relevant de la branche « Commerce » en sont les plus grands utilisateurs avec 19 600 employés, suivie des branches « Agriculture, sylviculture et pêche » avec 11 362 saisonniers et « Information et communication » avec 6 460 saisonniers.

Relativement à la forme juridique, il apparaît que pour 123 établissements déposants de type SA, il est dénombré 225 361 travailleurs dont 156 361 journaliers, 30 967 des saisonniers, 25 552 des permanents et 12 481 des travailleurs extérieurs.

Les SARL, avec 167 établissements déposants suivent avec 50 685 travailleurs dont 5 052 permanents, 8 494 saisonniers, 34 636 journaliers et 2 503 travailleurs extérieurs.

Par rapport au genre, sur les 7 076 travailleurs permanents des établissements ayant déposé leur DASMO, 68,91% sont des hommes contre 31,09% de femmes. Dans cet effectif, 10,16% sont des cadres, 6,53% des agents de maîtrise, 79,15% des employés et 4,15% des ouvriers.

Pour les travailleurs permanents des établissements ayant déposé leur bilan social, sur un total de 36 056, 32,26 % sont des employés, 23,01 % des agents de maîtrise, 19,15 % des ouvriers et 10,72 des cadres.

Toujours en ce qui concerne les travailleurs permanents, 92,97% sont de nationalité sénégalaise, 2,12% de nationalité étrangère tandis que pour les 4,91%, la nationalité n'a pas été précisée.

La situation des recrutements renseignés par le rapport fait état d'un total de 9 478 embauches dont 53,73% de CDD et 12,38% de CDI pour les établissements ayant déposé un bilan social.

Quant aux établissements ayant déposé une DASMO, cet indicateur affiche 1 175 recrutements.

Les branches d'activités les plus pourvoyeuses d'emplois au regard de ces recrutements sont « Agriculture, sylviculture et pêche » (25,98% du total), les « Activités de services administratifs et d'appui » (12,17), la « Construction » (11,27), « Transport et entreposage » (10,67) et le « Commerce » (10,41).

Parallèlement aux recrutements, 4100 départs ont été enregistrés avec comme branches les plus touchées celles des « Activités de services administratifs et d'appui » (21,76%) et du « Commerce » (12,61%).

Du point de vue de la rémunération, une masse salariale globale de 219 147 209 934 F CFA au

profit des travailleurs permanents a été supportée par 1 028 établissements, avec la part la plus importante qui a été payée par les établissements du ressort de l'IRTSS de Dakar et destinée principalement aux cadres (71 750 114 868 F CFA) et aux agents de maîtrise (45 233 434 692 F CFA).

Les charges sociales et la CFCE ont atteint un montant cumulé de 36 951 171 575 FCA dont 37,76% sont des cotisations destinées à l'IPRES, 18,41% représentant la CFCE, 16,37% de cotisations sociales pour les IPM et 9,21% des cotisations à la CSS.

En matière de protection sociale, il ressort des données que sur les 1 038 établissements déposants, seuls 490 ont adhéré à une IPM soit 47,21%.

Les ATMP enregistrés s'élèvent à 1 030 cas avec 5 807 jours perdus subséquemment.

L'effort de prévention des ATMP s'est traduit par des dépenses en moyens de protection individuelle et collective qui se sont élevées respectivement à 1 031 416 162 F CFA (84,36%) et 191 212 972 F CFA (15,64%), soit un montant cumulé de 1 222 629 134 F CFA.

Par ailleurs, sur les 1 038 établissements, 15 ont installé un CHST.

Au titre de la liberté syndicale, sur les 1 038 établissements déposants, 125 ont un personnel syndiqué, soit 12,04% du total des établissements.

Les absences, de manière générale, sont renseignées par 78 établissements et sont estimées à 116 896 927 heures, dont la part des congés payés représente 99,34 % du total. Les absences pour une raison liée à une maladie, une maternité, une permission et une mise à pied correspondent, en termes d'heures non travaillées, à des proportions respectivement de 0,24%, 0,17%, 0,11% et 0,01%.

En considérant les obstacles pointés par les établissements, on note que sont considérés comme obstacle majeur la Concurrence déloyale pour 52,40 % des établissements répondants qui sont au nombre de 645 unités, le Coût de l'énergie pour 50,75% des établissements répondants qui sont au nombre de 670 unités ainsi que la réglementation administrative pour 40,79% des répondants qui sont au nombre de 630 unités.

# Introduction

La mise en place d'un système d'information intégrée sur le marché du travail est de plus en plus citée comme un impératif pour faire face aux défis liés à la promotion de l'emploi. De manière plus générale, ce dispositif est indispensable pour conduire de façon rationnelle l'objectif « d'un travail décent pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses ».

Cependant, la construction dudit système devrait être précédée par l'instauration ou le renforcement des dispositifs des différents acteurs intervenant dans le domaine ou dans les domaines connexes à savoir, entre autres, en matière de travail, d'emploi, de sécurité sociale, de sécurité et santé au travail, de dialogue social.

En ce qui concerne le département en charge du travail, une dynamique est en cours depuis plusieurs décennies en vue de renforcer le système d'information sur le marché du travail.

Ainsi, depuis 2020, outre la production du rapport annuel des statistiques du travail, des dispositions sont prises pour élaborer le rapport sur les DASMO et les bilans sociaux.

En effet, ces supports riches en informations permettent de renseigner certains indicateurs déjà traités dans le cadre du RAST, mais également d'autres non pris en compte. Sous ce rapport, on peut notamment relever les renseignements relatifs à la masse salariale, aux statuts des travailleurs (cadre, agent de maîtrise, employé ou ouvrier), aux horaires de travail, à la syndicalisation et à certains obstacles qui entravent le développement des entreprises.

Le présent RDBS qui porte sur les données de 2021 vient s'ajouter à ceux déjà élaborés et qui couvrent les années 2018, 2020 et 2022. L'objectif est, à terme, de disposer d'une série continue à compter de 2018.

L'intérêt de la régularité dans la production de données statistiques réside surtout dans la possibilité d'assurer un bon suivi des caractéristiques du travail décent qui ne peuvent être confirmées que sur le court ou sur le moyen terme et de celles qui, éventuellement, ne peuvent être corroborées que sur le long terme.

Le RDBS est structuré autour de huit points :

- les établissements déposants de bilan social et de DASMO et leurs effectifs de travailleurs ;
- les départs et recrutements ;
- les rémunérations versées par les établissements déposants de DASMO et de bilan social ;
- la sécurité sociale ;
- la sécurité et santé au travail ;
- le dialogue social
- les conditions de travail ;
- les obstacles majeurs rencontrés par les établissements déposants de DASMO et de bilan social.

## Méthodologie

L'élaboration du rapport sur les déclarations annuelles de la situation de la main-d'œuvre (DASMO) et les bilans sociaux est prévue à l'article 6 du décret n° 2009-1411 du 23 décembre 2009 fixant les modalités d'élaboration du bilan social et de la déclaration annuelle de la situation de la main-d'œuvre des entreprises et établissements.

Aux termes de l'article 1er dudit décret, « les entreprises et les établissements énumérés à l'article L.3 du Code du Travail et employant habituellement un effectif égal ou supérieur à cinquante travailleurs, obligatoirement inscrits ou non au registre d'employeur, élaborent à la fin de chaque année leur bilan social et le transmettent, avant le 30 mai de l'année suivante, à l'inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale du ressort. »

Par ailleurs, l'article 7 du décret dispose que « les entreprises et établissements énumérés à l'article L.3 du Code du Travail, employant un effectif inférieur à cinquante travailleurs, établissent et transmettent à l'inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale du ressort, avant le 15 mars de chaque année, une déclaration de la situation de la main-d'œuvre de l'année précédente. »

En application de ces dispositions, les DASMO et les bilans sociaux de l'année 2021 ont été déposés au niveau des inspections du Travail et de la Sécurité sociale par les employeurs. Ces supports ont ensuite été transmis à la Direction des Statistiques du Travail (DST).

Au total, au titre de l'année 2021, 934 DASMO et 104 bilans sociaux ont en définitive été exploités, soit un cumul de 1 038 documents.

L'exploitation de ces supports de 2021 est une nouvelle expérience dans l'utilisation de l'application dénommée « application de traitement des DASMO et des bilans sociaux ».

Ce nouvel outil informatique est utilisé à partir de la phase de saisie des données renseignées sur les supports. Il implémente différents modules permettant, au-delà de la saisie, de générer les tableaux et les graphiques sur la base d'une liste d'indicateurs prédéfinis. A noter que les indicateurs du RDBS 2021 sont une reconduction de ceux de l'édition de 2020, laquelle, à quelques différences près, reprend les indicateurs du RDBS 2018.

Cette automatisation d'un certain nombre d'opérations induit une plus grande efficacité dans le processus de traitement des données qui précède la phase d'analyse et de réalisation du projet de rapport.

Ainsi, au même titre que la génération des tableaux, les actions de tabulation et d'harmonisation des branches d'activité sont directement effectuées par l'application.

En revanche, l'action de contrôle des données pendant et après la saisie a permis de surmonter certaines limites notées sur la première version de l'application et de corriger certaines erreurs sur les données collectées.

Un comité, mis en place à l'interne, a ensuite procédé à l'analyse des tableaux et graphiques ainsi qu'à l'élaboration des autres parties du projet de rapport.

L'ultime intervention de ce comité a porté sur la finalisation et la pré-validation du rapport sur les DASMO et les bilans sociaux (RDBS) au cours d'un atelier technique organisé en avril 2025.

La validation définitive du RDBS est intervenue après soumission à un comité restreint de relecture et à la hiérarchie.

## 1- Établissements déposants de bilan social ou de DASMO et leurs effectifs





Tableau 1 : Répartition du nombre d'établissements déposants selon l'effectif des travailleurs et l'ITSS

Taille	Dakar	Kaolack	Saint Louis	Louga	Kolda	Rufisque	Thiès	Fatick	DIORBEL	Ziguinchor	Tambacounda	Sédhion	Matam	Zone Franche	Kafrine	Kédougou	Total	%
Moins de 5	84	97	81	48	45	22	6	26	20	13	11	14	1				468	45,09
5 à 20	102	53	46	28	23	26	29	14	19	7	9	3	3		1		363	34,97
20 à 35	45	3	7	2	4	5	5	3	2	2							78	7,51
35 à 50	14	2	4	1	1		1				1		1				25	2,41
50 à 65	10		1					1									12	1,16
65 à 80	7		1											1			9	0,87
80 à 95	5		1			1	3									1	11	1,06
95 à 110	4																4	0,39
110 à 125	4				1												5	0,48
125 à 140	3																3	0,29
140 à 155	2					1				1							4	0,39
155 à 170	1		1	1										1			4	0,39
170 à 185	2																2	0,19
185 à 200	2									1							3	0,29
200 à plus	30	1	7			2	3		1								44	4,24
NR	1	1	1														3	0,29
<b>Total Général</b>	<b>316</b>	<b>157</b>	<b>150</b>	<b>80</b>	<b>74</b>	<b>57</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 038</b>	<b>100</b>
<b>%</b>	<b>30,44</b>	<b>15,13</b>	<b>14,45</b>	<b>7,71</b>	<b>7,13</b>	<b>5,49</b>	<b>4,53</b>	<b>4,24</b>	<b>4,05</b>	<b>2,31</b>	<b>2,02</b>	<b>1,64</b>	<b>0,48</b>	<b>0,19</b>	<b>0,10</b>	<b>0,10</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Le tableau 1** donne la répartition des établissements déposants selon l'effectif des travailleurs et l'ITSS.

Il renseigne 1 038 documents dont 934 DASMO, soit 89,98% du total et 104 bilans sociaux (BS), soit 10,02%.

Ainsi, les dépôts sont plus notés dans les établissements de moins de 5 travailleurs et ceux d'effectifs compris entre 5 et 20 travailleurs avec respectivement 468 documents (45,09% du total) et 363 (34,97% du total).

Concernant les dépôts notés chez les établissements d'effectif compris entre 20 et 50 travailleurs, ils s'élèvent à 103 documents, soit 9,92% du total. Dans ces types d'établissements, les moins de 35 travailleurs sont plus représentés avec 78 dépôts, soit 7,51% du total. Les établissements de taille comprise entre 35 et 50 travailleurs ont déposé 25 documents, soit 2,41% du total.

Pour les établissements concernés par les bilans sociaux, les plus représentés sont ceux de taille supérieure à 200 travailleurs, avec 44 documents, soit 4,24% du total. Ils sont suivis par les établissements d'effectifs inférieurs à 65 travailleurs et ceux de taille comprise entre 80 et 95 travailleurs avec respectivement 12 (1,16%) et 11 (1,06%) travailleurs.

Une dynamique de dépôts plus ou moins timide est notée chez les établissements de taille comprise entre 65 et 80 travailleurs et ceux d'effectifs compris entre 110 et 125 travailleurs avec respectivement 9 et 5 documents.

Des dépôts plus ou moins faibles (4 documents) sont enregistrés chez les établissements dont les tailles sont respectivement dans les intervalles ]95 -110], ]140-155] et ]155-170].

Il en est de même pour les établissements d'effectifs compris entre 125 et 140 travailleurs et ceux de taille comprise entre 185 et 200 travailleurs avec 3 dépôts pour chaque intervalle.

Les établissements de taille comprise entre 170 et 185 travailleurs ont enregistré 2 dépôts et ceux de taille non déterminée 3 dépôts.

Une analyse selon l'ITSS donne une bonne dynamique de dépôt des DASMO et BS dans les ressorts de Dakar, Kaolack, Saint Louis, Louga, Kolda et Rufisque, avec respectivement 316 établissements, soit 30,44% du total, 157 (15,13%), 150 (14,45%), 80 (7,71%), 74 (7,13%) et 57 (5,49%).

Toutefois, les dépôts ont été plus ou moins timide à Thiès, Fatick et Diourbel avec respectivement 47, 44 et 42 établissements.

Enfin, des dépôts sont aussi enregistrés dans les ITSS de Ziguinchor (24 établissements), Tambacounda (21 établissements), Sédhiou (17 établissements), Matam (5 établissements), Zone Franche Industrielle (2 établissements), Kaffrine (1 établissements) et Kédougou (1 établissements).

Tableau 2 : Répartition des établissements déposants et de leurs travailleurs selon le type de contrats et l'ITSS

ITSS	Année 2021										Année 2020			
	Permanent		Saisonnier		Journalier		Extérieur		Travailleurs					
	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs	Permanent	Saisonnier	Journalier	Extérieur		
Dakar	316	29 779	10	28 342	44	80 976	27	16 302	26 379	28 187	87 535	13 794		
Kaolack	157	1 117	3	130	4	90	4	72	967	231	92	36		
Saint Louis	150	4 559	9	11 241	25	68 209	10	2 003	3 926	11 302	63 238	7 625		
Louga	80	579			4	2 116	6	325	518		3 664	360		
Kolda	74	579	1	18	4	858	1	228	390		81			
Rufisque	57	2 583	4	637	12	7 811	3	821	2 194	671	8 838	611		
Thiès	47	2 531			7	37 501	3	2 424	2 380		31 513	2 422		
Fatick	44	339			2	232	1	102	371	24	319	96		
DIOURBEL	42	531	1	1	5	327	5	1 721	447	3	246	1 701		
Ziguinchor	24	491	1	35	2	1 647	2	36	471	35	1 020	6		
Tambacounda	21	147			1	12	2	264	143		25	12		
Sédhiou	17	46							43					
Matam	5	74	1	336			1	12	89	369	12	12		
Zone Franche	2	231			1	792			231		872			
Kafrine	1	8							8					
Kédougou	1	84	1	243	1	109	1	24	78	228	121	24		
<b>Total Général</b>	<b>1038</b>	<b>43 678</b>	<b>31</b>	<b>40 983</b>	<b>112</b>	<b>200 680</b>	<b>66</b>	<b>24 334</b>	<b>38 635</b>	<b>41 050</b>	<b>197 576</b>	<b>26 699</b>		

**Le tableau 2** fait état de la répartition des établissements déposants et de leurs travailleurs selon le type de contrat et l'ITSS.

Il révèle qu'en 2021, les DASMO et BS ont concerné 43 678 travailleurs permanents contre 38 635 en 2020 ; 31 établissements ont déclaré un effectif de 40 983 saisonniers, contre 41 050 en 2020 ; 112 établissements ont enregistré 200 680 journaliers contre 197 576 en 2020 et 66 établissements ont compté 24 334 travailleurs extérieurs contre 26 699.

Les IRTSS de Dakar et de Saint Louis ont enregistré plus de travailleurs avec respectivement 68,18% et 10,44% du total des travailleurs permanents, 69,16% et 27,43% des saisonniers, 40,35% et 33,99% des journaliers ainsi que 66,99% et 8,23% des travailleurs extérieurs.

Les établissements déposants des ressorts de Thiès, Louga, Diourbel, Fatick, Zone Franche et Tambacounda n'ont pas enregistré de travailleurs saisonniers en 2021 ; ceux de Sédhiou et Kaffrine n'ont enregistré que des travailleurs permanents.

Enfin, les établissements déposants du ressort de l'IRTSS de Matam n'ont pas enregistré de journaliers et ceux de la Zone Franche n'ont pas fait recours à des travailleurs extérieurs.

**Le tableau 3** donne la répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs permanents et journaliers selon la branche d'activité.

Il renseigne pour l'année 2021 un effectif de 43 678 travailleurs permanents et 200 680 journaliers contre 38 635 permanents et 197 576 journaliers en 2020, soit une hausse de 13,05% pour les permanents et de 1,57% pour les journaliers.

Une analyse suivant les branches d'activité montre que le « Commerce » pour 472 établissements a enregistré 6 776 permanents, soit 15,51% du total des permanents et 80 807 journaliers, soit 40,27% du total des journaliers.

Ensuite, les « Activités de services administratifs et d'appui » viennent avec 12,76% des travailleurs permanents et 7 journaliers. La branche « Activités financières et d'assurances », avec 34 établissements, a enregistré 11,34% des permanents. L'« Éducation » a enregistré, avec 86 établissements, 10,07% des permanents et 0,01% des journaliers avec 2 établissements.

Par ailleurs, l'« Agriculture, sylviculture et pêche », les « Activités d'hébergement et de restauration », les « Activités de fabrication » et la « Construction » ont enregistré respectivement pour 24, 70, 21 et 40 établissements, 8,70%, 6,86%, 6,53% et 6,42% des permanents. Toujours dans le même ordre, les branches ci-dessus ont enregistré 32,14%, 3,76%, 15,04% et 2,22% des journaliers pour respectivement 11, 7, 13 et 12 établissements.

De même, les établissements relevant du « Gardiennage », des « Autres activités de services », du « Transport et entreposage » et des « Activités extractives » ont enregistré respectivement pour 7, 80, 16 et 7 établissements, 4,25%, 4,08%, 4,04% et 3,13% des permanents. A l'exception des « Activités extractives » qui ont enregistré 5,54% des journaliers, les branches ci-dessus ont eu des taux plus ou moins faibles de journaliers.

Les branches « Santé et activités d'action sociale », « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » ont enregistré respectivement 1,77% et 1,59% des permanents et 30 journaliers chacune.

Quant aux établissements relevant des branches « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux », « Boulangeries » et « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état », ils ont enregistré des taux de permanents plus ou moins faibles avec respectivement 0,66%, 0,61% et 0,52%.

Enfin, les branches « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire » (0,48%), « Information et communication » (0,26%), « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » (0,16%), « Collectivités territoriales » (0,11%), « Arts, spectacles et loisirs » (0,08%), « Activités immobilières » (0,03%) et « Nettoyement » (0,01%) ont enregistré des taux de moins de 0,50 % des permanents.

**Tableau 3 : Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs permanents et journaliers selon la branche d'activité**

Branche d'activité	Année 2021				Année 2020	
	Permanents		Journaliers		Travailleurs Permanents	Travailleurs Journaliers
	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs		
Commerce	472	6 776	28	80 807	6 532	78 290
Activités de services administratifs et d'appui	11	5 572	1	7	3 802	21
Activités financières et d'assurances	34	4 954			4 765	
Éducation	86	4 397	2	18	4372	36
Agriculture, sylviculture et pêche	24	3 802	11	64 498	3063	59 765
Activités d'hébergement et de restauration	70	2 997	7	7 536	2921	10 498
Activités de fabrication	21	2 853	13	30 183	2563	31 780
Construction	40	2 806	12	4 459	2521	5 532
Gardiennage	7	1 858	1	120	1709	180
Autres activités de services	80	1 783	13	1 171	1572	936
Transport et entreposage	16	1 763	2	226	1055	1 073
Activités extractives	7	1 367	6	11 124	1283	8 899
Santé et activités d'action sociale	52	774	2	30	584	6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	9	695	1	30	640	36
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	16	288	1	73	297	72
Boulangeries	52	267	11	326	221	392
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	10	228	1	72	307	60
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	211			159	
Information et communication	10	115			95	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5	70			68	
Collectivités territoriales	4	47			52	
Arts, spectacles et loisirs	4	37			40	
Activités immobilières	5	14			14	
Nettoyement	1	4				
<b>Total Général</b>	<b>1 038</b>	<b>43 678</b>	<b>112</b>	<b>200 680</b>	<b>38 635</b>	<b>197 576</b>

**Tableau 4 : Répartition des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs saisonniers et extérieurs selon la branche d'activité**

Branche d'activité	Année 2021				Année 2020	
	Saisonniers		Extérieurs		Travailleurs Saisonniers	Travailleurs <sup>1</sup> Extérieurs
	ETS	Travailleurs	ETS	Travailleurs		
Agriculture, sylviculture et pêche	7	11 362	5	1 883	11 399	7 535
Activités d'hébergement et de restauration	3	322	3	396	308	248
Activités de fabrication	1	310	2	695	29	545
Activités de services administratifs et d'appui			2	318		96
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1	31	3	428	32	288
Activités extractives			4	3 671		4 375
Activités financières et d'assurances			7	5 872		5 804
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	60			114	
Autres activités de services	6	861	4	852	844	829
Boulangeries			1	48		48
Commerce	3	19 600	10	2 573	26 301	250
Construction	1	45	2	504	63	492
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état			2	1 078		551
Éducation	3	515	9	2 021	504	1 666
Information et communication	1	6 460				
Nettoyement	1	20				
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation			1	923		849
Santé et activités d'action sociale			8	1 819		1 734
Transport et entreposage	2	238	3	1 253	231	1 389
Gardiennage	1	1 159			1 225	
<b>Total Général</b>	<b>31</b>	<b>40 983</b>	<b>66</b>	<b>24 334</b>	<b>41 050</b>	<b>26 699</b>

Le **tableau 4** fait état de la situation des établissements déposants et des effectifs de leurs travailleurs saisonniers et extérieurs selon la branche d'activité.

Les données montrent une baisse des travailleurs saisonniers (40 983 en 2021 contre 41 050 en 2020) ainsi que des travailleurs extérieurs (24 334 contre 26 699).

1. Travailleur mis à la disposition de l'établissement par d'autres entreprises que l'établissement principal.

En ce qui concerne les saisonniers, les établissements relevant de la branche « Commerce » (3 unités) en sont les plus grands utilisateurs avec 19 600 employés en 2021 contre 26 301 en 2020. Toujours pour ces types de travailleurs, les branches « Agriculture, sylviculture et pêche » avec 7 établissements, « Information et communication » (1) et « Gardiennage » (1) polarisent respectivement 11 362, 6 460 et 1 159 1 travailleurs saisonniers en 2021.

Pour les établissements des branches « Autres activités de services » (6 unités) et « Éducation » (3 unités), ils ont employé en 2021 respectivement 861 et 515 saisonniers contre 852 et 2 021 en 2020.

Par ailleurs, l'analyse du tableau en fonction du type de salariés montre que sur l'ensemble des entreprises déclarantes, les travailleurs extérieurs sont plus représentés dans la branche « Activités financières et d'assurances » avec 7 établissements employant 5 872 salariés en 2021, contre 5 804 en 2020.

Aussi, les établissements faisant recours à un nombre important de travailleurs extérieurs sont ceux des branches « Activités extractives » (3 671), « Commerce » (2 573), « Education » (2 021), « Agriculture, sylviculture et pêche » (1 883) et « Santé et activités d'action sociale » (1 819) en 2021.

**Tableau 5 : Répartition des établissements déposants et leurs effectifs selon la forme juridique**

Forme juridique	Année 2021					
	ETS Déposants	Permanent	Saisonnier	Journalier	Extérieur	Total
SA	123	25 552	30 967	156 361	12 481	225 361
SARL	167	5 052	8 494	34 636	2 503	50 685
Établissement Public	25	1 858	32	5 639	1 615	9 144
Association	53	4 270	192	121	347	4 930
Entreprise individuelle (EI)	485	2 545	397	1 260	582	4 784
Coopérative	3	453			3 144	3 597
SAU	8	1 006	45	1 655	532	3 238
SURL/SUARL	42	379	269	420	1 150	2 218
ONG	27	515	549	40	734	1 838
GIE	26	146	20	284	1 107	1 557
SAS/SASU	17	1 196		10	19	1 225
Non renseigné	39	457	18	154	-	629
Projet	7	174				174
Mutuelle de Santé	6	18			120	138
SCI	5	19		100		119
Fondation	3	22	-	-	-	22
SNC	1	12				12
IPS (institution de Prévoyance sociale)	1	4				4
<b>Total Général</b>	<b>1 038</b>	<b>43 678</b>	<b>40 983</b>	<b>200 680</b>	<b>24 334</b>	<b>309 675</b>

**Le tableau 5** porte sur la répartition des établissements déposants et de leurs effectifs selon la forme juridique.

La situation en 2021 laisse apparaître un nombre de 1 038 établissements déclarants employant 309 675 travailleurs dont 43 678 permanents, 40 983 saisonniers, 200 680 journaliers et 24 334 extérieurs.

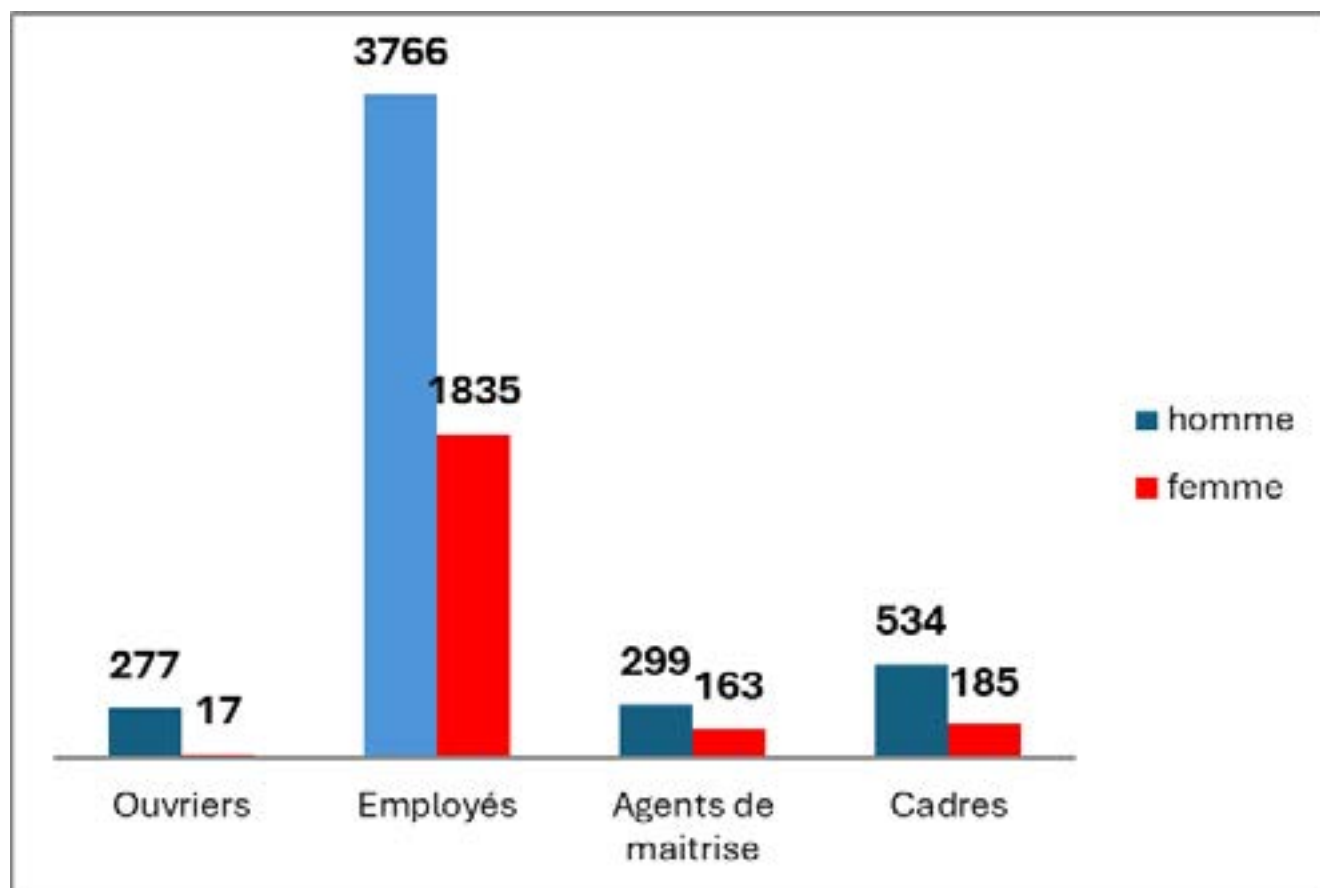
Une analyse selon la forme juridique montre qu'avec 123 établissements déposants, les SA ont employé 225 361 travailleurs majoritairement des journaliers (156 361), suivis de loin des saisonniers (30 967), des permanents (25 552) et des travailleurs extérieurs (12 481).

Les SARL, avec 167 établissements déposants suivent avec 50 685 travailleurs dont 5 052 permanents, 8 494 saisonniers, 34 636 journaliers et 2 503 travailleurs extérieurs.

Les Etablissements publics, les Associations et les Entreprises individuelles ont enregistré respectivement 9 144, 4 930 et 4 784 travailleurs avec une prédominance des travailleurs journaliers.

Enfin, les IPS (4), SNC (12) et Fondation (22) ont enregistré moins de travailleurs que les autres formes juridiques.

**Graphique 1 : Répartition selon le sexe et la catégorie socio professionnelle des travailleurs permanents des établissements ayant déposé leur DASMO**



**Le graphique 1** porte sur la répartition selon le sexe et la catégorie des travailleurs permanents des établissements ayant déposé leur DASMO.

Globalement, les hommes sont mieux représentés que les femmes dans toutes les catégories de travailleurs. Ainsi, sur les 7 076 travailleurs, il a été dénombré 4 876 hommes, soit 68,91% et 2 200 femmes correspondant à 31,09% du total.

Pour les 294 ouvriers, il a été dénombré 277 hommes (94,22 %) et 17 femmes (5,78%).

Pour ce qui est des catégories « Agents de maîtrise » et « Employés », les femmes atteignent ici leur plus forte représentation avec respectivement 35,28% et 32,76%.

**Tableau 6 : Répartition des travailleurs permanents selon le sexe et la catégorie socio professionnelle (bilans sociaux)**

Catégorie socio-professionnelle	SEXE	Année 2021	Année 2020
Ouvriers	Homme	6 402	5 446
	Femme	501	306
Employés	Homme	9 160	8 504
	Femme	2 470	2 180
Agents de maîtrise	Homme	5 570	4 816
	Femme	2 727	2 009
Cadres	Homme	2 792	2 502
	Femme	1 074	1040
NR		5 360	4545
<b>Total Général</b>		<b>36 056</b>	<b>31 348</b>

**Le tableau 6** présente la répartition des travailleurs permanents par sexe et par catégorie socio-professionnelle au sein des établissements employant plus de 50 travailleurs.

L'examen des données provenant des bilans sociaux de l'année 2021 révèle une augmentation significative du nombre de salariés permanents s'élevant à 36 056 contre 31 348 en 2020, soit une hausse de 15,02 %.

Une analyse par catégorie socio-professionnelle montre que les Employés sont la catégorie prédominante, totalisant 11 630 travailleurs, soit 32,26 % de l'ensemble en 2021.

Les agents de maîtrise suivent avec 8 297 travailleurs, soit 23,01 %, puis viennent les ouvriers avec 6 903 travailleurs, soit 19,15 %. Les cadres constituent une proportion minoritaire de l'effectif avec 3 866 travailleurs, soit 10,72%.

L'analyse de la répartition par sexe révèle une nette prépondérance masculine dans toutes les catégories, avec 66,35 % d'hommes contre 18,79 % de femmes sur l'ensemble des travailleurs permanents.

Cependant, il a été noté une augmentation significative des femmes dans plusieurs catégories. En effet, cette hausse est de 63,72 % pour les ouvrières, passant de 306 en 2020 à 501 en 2021.

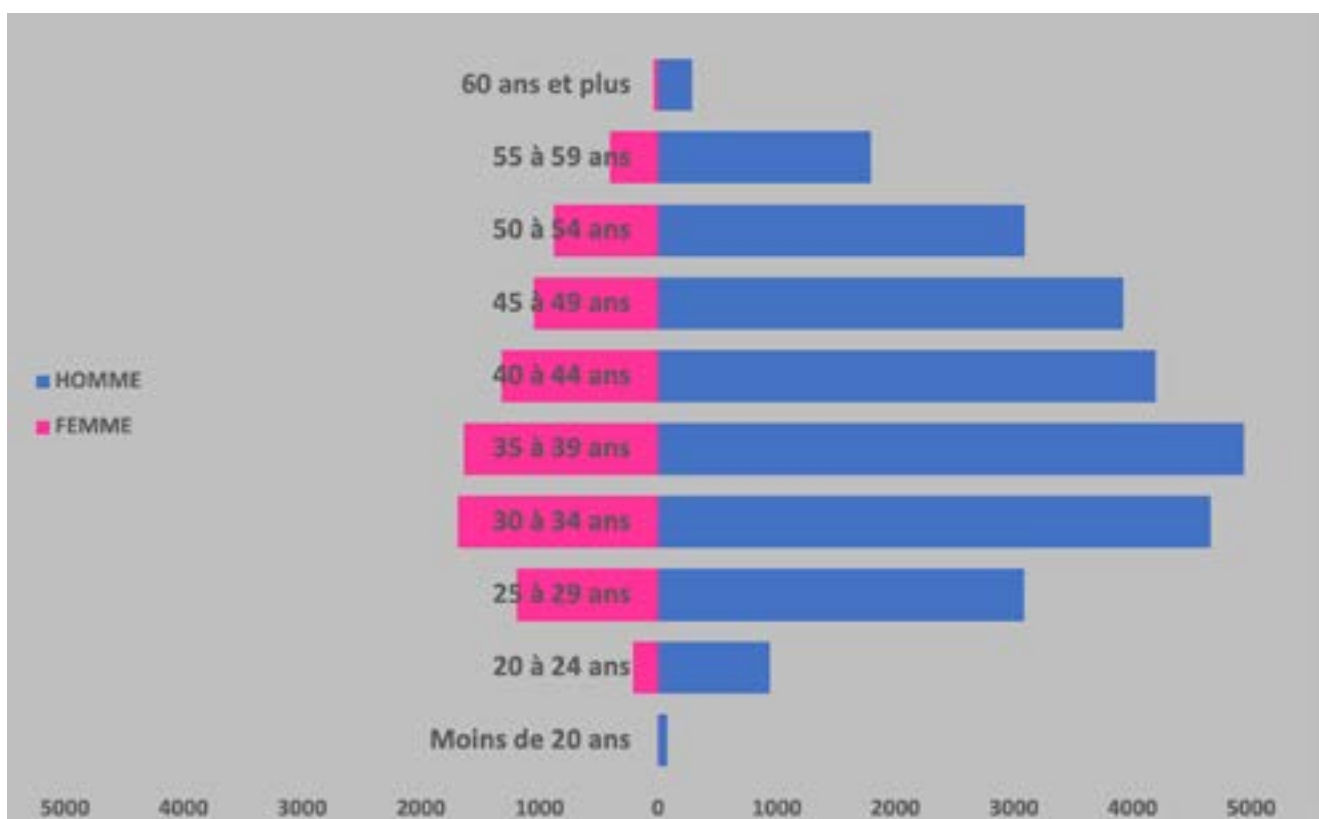
De même, le nombre de femmes occupant des postes d'agents de maîtrise est passé de 2 009 à 2 727, ce qui représente une augmentation de 35,74 %, la plus significative parmi toutes les catégories entre 2020 et 2021.

Enfin, le nombre de travailleuses parmi les employés a augmenté de 13,3 % par rapport à l'année précédente, passant de 2 180 à 2 470 en 2021.

**Tableau 7 : Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des bilans sociaux**

Tranche d'âge	Année 2021				Année 2020		
	HOMME	FEMME	NR	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL
Moins de 20 ans	74	2		76	32		32
20 à 24 ans	941	213		1 154	605	178	783
25 à 29 ans	3 084	1 191		4 275	2 501	964	3 465
30 à 34 ans	4 655	1 690		6 345	3 944	1 405	5 349
35 à 39 ans	4 936	1 639		6 575	3 904	1 357	5 261
40 à 44 ans	4 193	1 321		5 514	3 829	1 148	4 977
45 à 49 ans	3 918	1 049		4 967	3 318	889	4 207
50 à 54 ans	3 086	881		3 967	2 696	738	3 434
55 à 59 ans	1 791	408		2 199	1 587	440	2 027
60 ans et plus	284	38		322	480	24	504
NR			662	662			1 813
<b>Total</b>	<b>26 962</b>	<b>8 432</b>		<b>36 056</b>	<b>22 896</b>	<b>7 143</b>	<b>31 852</b>

**Graphique 2 : Pyramide des âges des travailleurs permanents au niveau des bilans sociaux**



**Le tableau 7** associé au **graphique 2** donne la répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des bilans sociaux.

Il révèle qu'en 2021, les établissements déposants de bilans sociaux ont enregistré un total de 36 056 travailleurs permanents contre 31 852 en 2020, soit une hausse de 13,02%. Ces travailleurs sont composés de 74,78% d'hommes et de 23,39% de femmes.

Par rapport à l'âge, 15,27% de ces travailleurs sont âgés de moins de 30 ans. En effet, 0,21% des travailleurs ont moins de 20 ans, la tranche d'âge [20-24] représente 2,20% et 11,86% des travailleurs sont dans la tranche d'âge [25-29].

La majorité, soit 64,90% des travailleurs, sont âgés entre 30 et 49 ans. En effet, 17,60% des travailleurs sont dans la tranche d'âge [30-34], 18,24% dans l'intervalle [35-39], 15,29% dans la tranche [40-44] et 13,78% sont dans la fourchette [45-49].

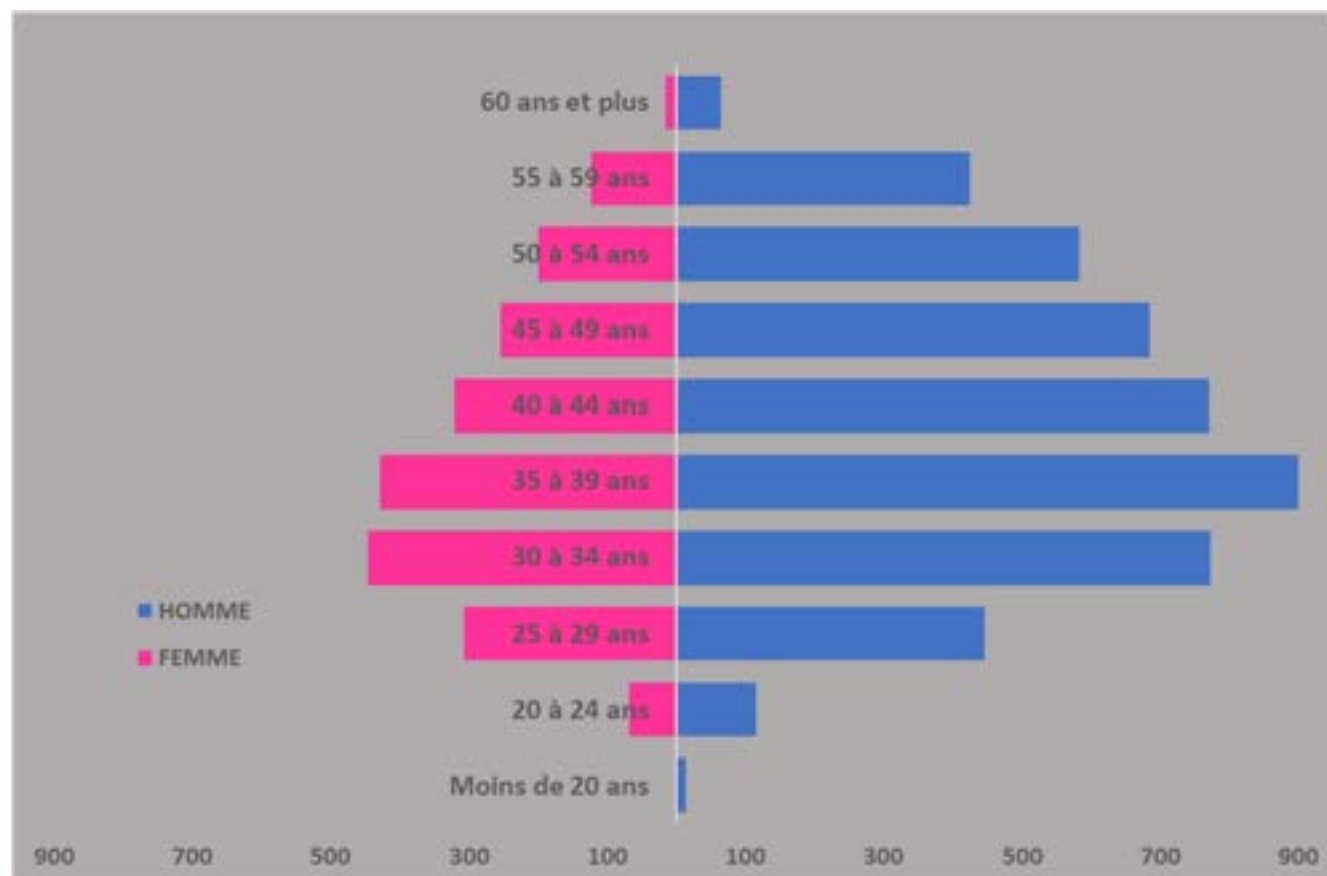
Les travailleurs compris dans la tranche d'âge [50-54] représentent 11% du total et ceux qui sont âgés entre 55 et 59 ans représentent 6,10%.

Enfin, les travailleurs âgés de 60 ans et plus représentent 0,89%.

**Tableau 8 : Répartition des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au niveau des DASMO**

Tranche d'âge	Année 2021				Année 2020			
	HOMME	FEMME	NR	TOTAL	HOMME	FEMME	NR	TOTAL
Moins de 20 ans	13	2		15	6	1		7
20 à 24 ans	115	69		184	28	13		41
25 à 29 ans	446	307		753	255	141		396
30 à 34 ans	773	447		1 220	527	360		887
35 à 39 ans	900	429	1	1 330	757	394	1	1 152
40 à 44 ans	771	320		1 091	701	309		1 010
45 à 49 ans	685	254		939	611	231		842
50 à 54 ans	583	199		782	572	193		765
55 à 59 ans	425	123		548	423	116		539
60 ans et plus	64	16		80	118	29		147
NR	301	141	238	680	179	78	1 243	1 500
<b>Total</b>	<b>5 076</b>	<b>2 307</b>	<b>239</b>	<b>7 622</b>	<b>4 177</b>	<b>1 865</b>	<b>1 244</b>	<b>7 286</b>

**Graphique 3 : Pyramide des âges des travailleurs permanents au niveau des DASMO**



**Le tableau 8** associé au **graphique 3** donne la situation des travailleurs permanents selon la tranche d'âge et le sexe au regard des DASMO.

Il fait état de 7 622 travailleurs permanents en 2021 contre 7 286 en 2020 soit une hausse de 4,61%.

Pour ce qui est du genre, il importe de faire remarquer qu'en 2021, par rapport à toutes les tranches d'âge, il est relevé une présence plus accrue des hommes que de femmes.

Par ailleurs, 1 330 travailleurs permanents, soit 17,44% du total, sont âgés de 35 et 39 ans.

Les travailleurs permanents âgés de 30 à 34 ans suivent avec un effectif total de 1 220, soit 16%. Il est également relevé une bonne représentation des travailleurs dont la tranche d'âge se situe entre 40 et 44 ans ; ces derniers sont au nombre de 1 091 soit 14,31%.

En outre, il est relevé un effectif non négligeable de permanents à quelques encablures de la retraite. Ils sont en effet 548 travailleurs, soit 7,19% dont l'âge est compris entre 55 et 59 ans. A ces derniers, s'ajoutent 80 permanents (1,04% du total) qui ont au moins l'âge de la retraite à savoir 60 ans et plus.

Enfin, les moins de 20 ans parmi les permanents sont au nombre de 15 (soit 0,19% du total).

**Le tableau 9** fait état de la répartition des travailleurs selon la branche d'activités et la nationalité en 2021.

Il révèle une forte présence des travailleurs sénégalais dans tous les secteurs d'activités recensés, soit un effectif de 40 589 (92,97%) travailleurs nationaux contre 926 (2,12%) travailleurs étrangers.

Il a été constaté également que les travailleurs étrangers sont surtout présents dans le « Commerce » (215), les « Activités de fabrication » (132), les « Activités financières et d'assurances » (130), l'« Éducation » (97), les « Activités d'hébergement et de restauration » (64), les « Autres activités de services » (56), les « Activités extractives » (56), l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (49) et le « Transport et entreposage » (49).

En outre, il y'a lieu de souligner un nombre significatif de travailleurs dont la nationalité n'est pas précisée, soit 2 143 (4,91 % de l'effectif total).

Tableau 9 : Répartition des travailleurs permanents selon la nationalité et la branche d'activité

Branche d'activité	Année 2021			
	SÉNÉGALAISE	ÉTRANGERE	NR	TOTAL
Commerce	6 276	215	698	7 189
Activités de services administratifs et d'appui	5 561	5	37	5 603
Agriculture, sylviculture et pêche	4 695	49	33	4 777
Éducation	4 103	97	262	4 462
Activités financières et d'assurances	3 757	130	109	3 996
Activités de fabrication	2 732	132	98	2 962
Construction	2 628	21	94	2 743
Activités d'hébergement et de restauration	1 935	64	229	2 228
Autres activités de services	1 746	56	74	1 876
Gardiennage	1 859	2	8	1 869
Transport et entreposage	1 523	49	48	1 620
Activités extractives	1 369	56	2	1 427
Santé et activités d'action sociale	670	11	95	776
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	693	10	30	733
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	281	3	129	413
Boulangeries	256		75	331
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	219	8	13	240
Information et communication	80	14	57	151
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	66	4	9	79
Collectivités territoriales	48		13	61
Arts, spectacles et loisirs	36		8	44
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	38		4	42
Activités immobilières	14		12	26
Nettoiemment	4		6	10
<b>Total Général</b>	<b>40589</b>	<b>926</b>	<b>2 143</b>	<b>43 658</b>



## 2- Départs et recrutements

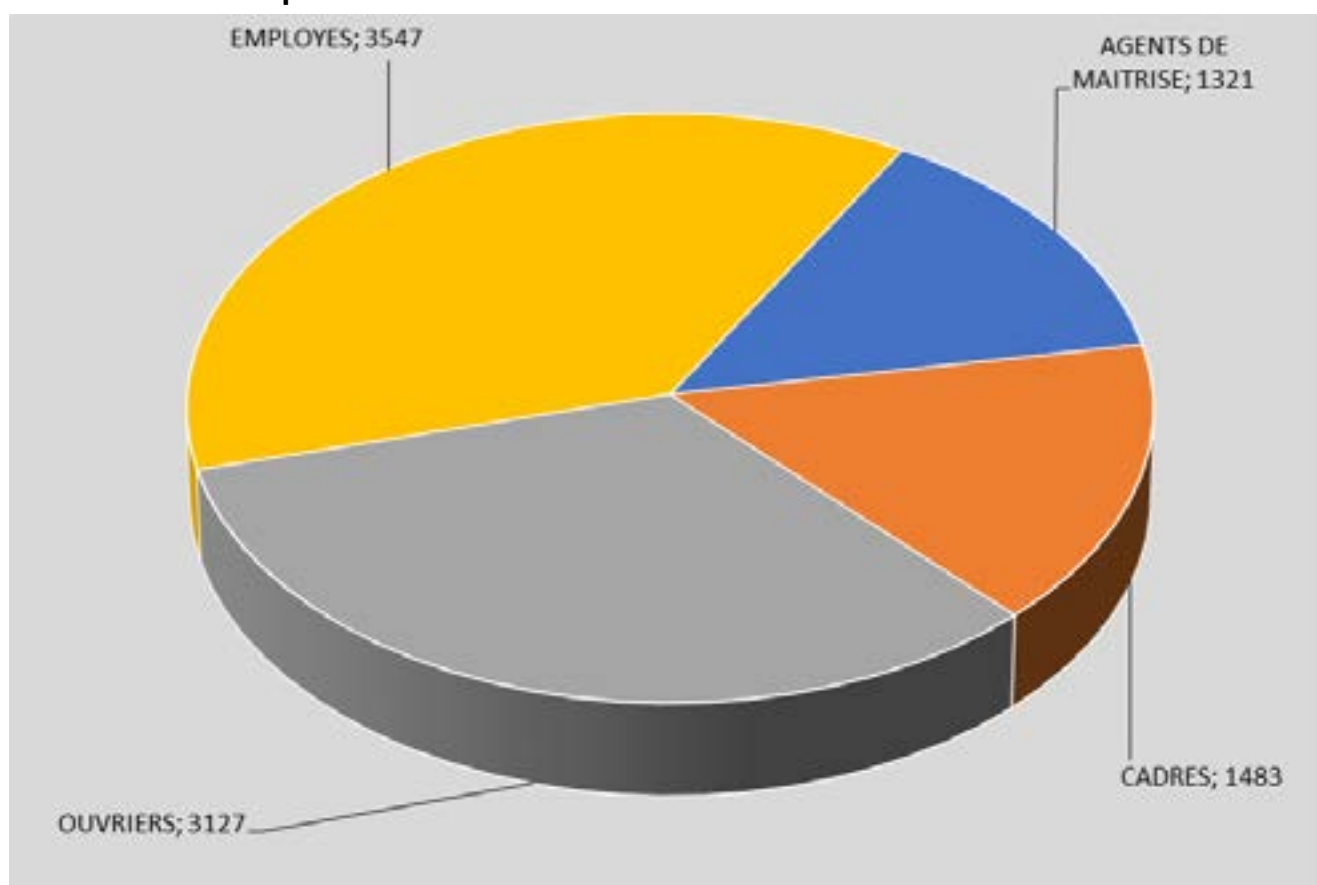




**Tableau 10 : Répartition du nombre de recrutements selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle et le type de contrat au niveau des bilans sociaux**

Catégorie socio-professionnelle	SEXE	CDI	CDD	AUTRES	TOTAL
OUVRIERS	Homme	102	1755	639	2496
	Femme	1	226	404	631
EMPLOYES	Homme	357	1458	1094	2909
	Femme	54	572	12	638
AGENTS DE MAITRISE	Homme	207	632	30	869
	Femme	136	291	25	452
CADRES	Homme	235	135	599	969
	Femme	81	24	409	514
TOTAL		1 173	5 093	3 212	9 478

**Graphique 4 : Répartition du nombre de recrutements selon la catégorie socio-professionnelle au niveau des bilans sociaux**



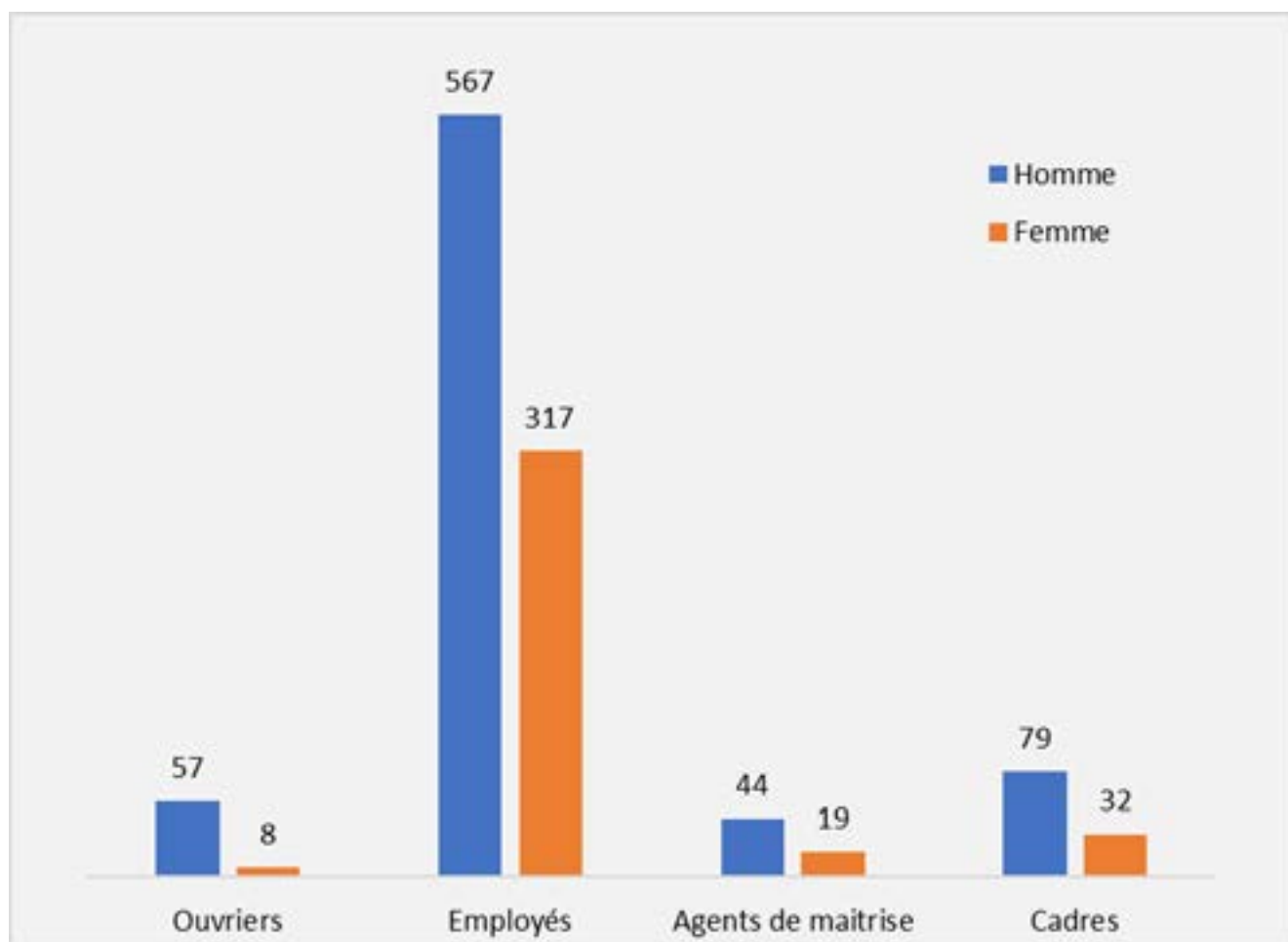
**Le tableau 10**, associé au **graphique 4**, indique le nombre de recrutements enregistrés pour l'année 2021 selon la catégorie des travailleurs, leur sexe et le type de contrat.

Il est noté que sur un nombre total de 9 478 recrutements enregistrés, les 5 093 (53,73%) sont des contrats à durée déterminée (CDD), les 1 173 (12,38%) des contrats à durée indéterminée (CDI) et les 3 212 (33,89%) sont dans la rubrique « autres ».

En ce qui concerne la répartition des contrats de travail enregistrés par sexe dans les différentes catégories socio professionnelle, il sied de remarquer que l'effectif des hommes est à chaque fois supérieur à celui des femmes avec, pour les ouvriers 2 496 hommes contre 631 femmes, les employés 2 909 hommes contre 638 femmes et les agents de maîtrise 869 hommes contre 452 femmes.

Une situation plus ou moins similaire est également observée pour les contrats enregistrés chez les cadres avec 969 hommes contre 514 femmes.

**Graphique 5 : Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle au niveau des DASMO**



**Tableau 11 : Répartition du nombre de recrutements selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle au niveau des DASMO**

Catégorie socio-professionnelle	Homme	Femme	TOTAL
Ouvriers	57	8	65
Employés	567	317	884
Agents de maîtrise	44	19	63
Cadres	79	32	111
NR	38	14	52
<b>TOTAL</b>	<b>785</b>	<b>390</b>	<b>1 175</b>

**Le tableau 11**, associé au **graphique 5**, présente la répartition des recrutements par sexe et par catégorie socio-professionnelle dans les établissements comptant moins de 50 employés.

Le nombre total de recrutements s'élève à 1 175 travailleurs.

En ce qui concerne la catégorie socio-professionnelle, les Employés sont de loin la catégorie la plus recrutée, totalisant 884 embauches, soit 75,23 % de l'ensemble des recrutements.

Relativement aux autres catégories socio professionnelles, 111 cadres ont été recrutés, soit 9,45 % du total, 63 agents de maîtrise recrutés, soit 5,36 %, 65 ouvriers recrutés, soit 5,53 % et enfin, 52 cas non renseignés, représentant 4,43 %.

Concernant la répartition par sexe des 1 175 recrutements enregistrés, 785 des travailleurs recrutés sont des hommes, soit 66,81 %, tandis que 390 recrutements sont des femmes, soit 33,19 %.

En considérant les différentes catégories, il est constaté une prédominance masculine, en particulier parmi les ouvriers (87,69 %) et les cadres (71,17 %). Cependant, le pourcentage de femmes recrutées parmi les employés s'élève à 35,86 %.

**Le tableau 12** présente la répartition des recrutements et des établissements selon les branches d'activité.

En 2021, 1 035 entreprises ont signalé avoir embauché un effectif total de 10 653 travailleurs.

La branche « Commerce » représente 45,41 % des entreprises qui ont embauché des travailleurs.

Ensuite, les branches d'activités qui suivent par ordre d'importance sont l'« Education » (8,31 %), les « Autres activités de services » (7,73 %), les « Activités d'hébergement et de restauration » (6,76 %), les « Boulangeries » ainsi que la « Santé et l'action sociale » (5,02 % chacune).

En ce qui concerne les recrutements, la branche « Agriculture, sylviculture et pêche » a enregistré 2 768 recrutements, soit 25,98 % du total.

Les « Activités de services administratifs et d'appui » ont, quant à elles, comptabilisé 1 296 recrutements, soit 12,17 %. La « Construction » a enregistré 1 201 recrutements, représentant 11,27 % du total, suivie par la branche « Transport et de l'entreposage » avec 1 137 recrutements, soit 10,67 %.

Enfin, la branche « Commerce » a enregistré 1 109 recrutements, ce qui représente 10,41 % du total.

D'autres branches d'activités telles que les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » (11), les « Activités immobilières » (2), les « Collectivités territoriales » (5), le « Nettoyement » (4) et les « Arts, spectacles et loisirs » (1) affichent une contribution marginale par rapport à l'ensemble des recrutements.

**Tableau 12 : Répartition des recrutements et des établissements par branche d'activité**

Branche d'activité	Ets concernés		Travailleurs recrutés	
	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture, sylviculture et pêche	24	2,32	2 768	25,98
Activités d'hébergement et de restauration	70	6,76	458	4,30
Activités de fabrication	21	2,03	598	5,61
Activités de services administratifs et d'appui	11	1,06	1 296	12,17
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	16	1,55	45	0,42
Activités extractives	7	0,68	98	0,92
Activités financières et d'assurances	34	3,29	481	4,52
Activités immobilières	5	0,48	2	0,02
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5	0,48	11	0,10
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	0,19	61	0,57
Arts, spectacles et loisirs	4	0,39	1	0,01
Autres activités de services	80	7,73	463	4,35
Boulangeries	52	5,02	47	0,44
Collectivités territoriales	4	0,39	5	0,05
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	470	45,41	1 109	10,41
Construction	40	3,86	1 201	11,27
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	10	0,97	70	0,66
Éducation	86	8,31	296	2,78
Information et communication	10	0,97	18	0,17
Nettoyement	1	0,10	4	0,04
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	9	0,87	82	0,77
Santé et activités d'action sociale	52	5,02	198	1,86
Transport et entreposage	16	1,55	1137	10,67
Gardiennage	6	0,58	204	1,91
<b>Total</b>	<b>1 035</b>	<b>100</b>	<b>10 653</b>	<b>100</b>

**Le tableau 13** présente la répartition des départs selon le sexe, le motif et la catégorie socio-professionnelle du travailleur.

En 2021, 4 100 travailleurs dont 3 204 hommes (78,14%) et 891 femmes (21,73%) ont quitté leurs entreprises respectives pour divers motifs.

Le motif de départ le plus fréquent est la fin de contrat totalisant 1 750 travailleurs avec un taux de 42,68% dont 1 499 hommes et 251 femmes. Ce motif de départ est très fréquent chez les employés (544 hommes, 204 femmes) et les cadres (854 hommes, 27 femmes).

Le motif « Démission » suit avec un total de 1 044 travailleurs, soit 25,46% du total. Elle est répandue chez les employés (364 hommes, 164 femmes) et les ouvriers (98 hommes, 41 femmes).

Outre ces motifs, le départ à la retraite a concerné 431 travailleurs, soit 10,51% du total dont 332 hommes et 99 femmes.

**Tableau 13 : Répartition des départs selon le sexe, le motif et le statut du travailleur**

Motifs Départs	OUVRIERS		EMPLOYÉS			AGENTS DE MAITRISE		CADRES		NR		TOTAL		
	H	F	H	F	NR	H	F	H	F	H	F	H	F	NR
Décès	9	4	49	9		19	13	24	3			101	29	
Démission	98	41	364	164		174	48	125	24	4	2	765	279	
Départ volontaire	7	15	11	4		5	4	6				29	23	
Disponibilité	11	6	7	11		18	9	1	2			37	28	
Licenciement pour motif économique	4	9	15	7		33	26	8				60	42	
Licenciement Pour faute Personnelle	9		88	16		25	7	38		2		162	23	
Suspension			2	6		1	3	4	14			7	23	
Retraite	52	28	102	22		117	27	58	22	3		332	99	
Fin de Contrat	29	4	544	204		63	14	854	27	9	2	1499	251	
Autres	14	2	131	62		13	3	36	18	18	9	212	94	
NR					5									5
<b>Total Général</b>	<b>233</b>	<b>109</b>	<b>1 313</b>	<b>505</b>	<b>5</b>	<b>468</b>	<b>154</b>	<b>1 154</b>	<b>110</b>	<b>36</b>	<b>13</b>	<b>3 204</b>	<b>891</b>	<b>5</b>

Le tableau 14 fait la répartition du nombre de départs selon la branche et la catégorie socio-professionnelle.

Pour l'année 2021, on constate des départs significatifs dans les secteurs d'activités tels que les « Activités de services administratifs et d'appui », le « Commerce », et l'« Agriculture, sylviculture et pêche ».

En effet, la branche « Activités de services administratifs et d'appui » a enregistré 892 départs soit 21,75% du total dont majoritairement les cadres (466) et les employés (319). En ce qui concerne le « Commerce », il a été noté 517 départs soit un taux de 12,60% qui se trouvent être principalement des employés (371). Le secteur de l'« Agriculture, sylviculture et pêche » a noté 408 départs (9,95%) avec une majorité de cadres (222).

Par ailleurs, des établissements relevant d'autres branches d'activités ont eu à notifier des départs assez significatifs. C'est le cas de la « Construction » (361), de l'« Éducation » (353) et des « Activités d'hébergement et de restauration » (319 départs).

**Tableau 14 : Répartition du nombre de départs selon la branche et la catégorie socio-professionnelle des travailleurs**

Branche d'activité	OUVRIERS	EMPLOYÉS	AGENTS DE MAITRISE	CADRES	NR	TOTAL
Agriculture, sylviculture et pêche	34	103	49	222		408
Activités d'hébergement et de restauration	39	161	94	23	2	319
Activités de fabrication	11	73	16	24		124
Activités de services administratifs et d'appui	44	319	63	466		892
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		20	2	20		42
Activités extractives	12	9	29	33		83
Activités financières et d'assurances	87	90	105	7		289
Activités professionnelles, scientifiques et techniques				1	1	2
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	6				3	9
Arts, spectacles et loisirs		1				1
Autres activités de services	21	110	39	75	4	249
Boulangeries	4	29			1	34
Collectivités territoriales		1	1	3		5
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	22	371	40	52	32	517
Construction	16	45	34	266		361
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	8		1			9
Éducation	11	195	118	25	4	353
Information et communication		4	1	4		9
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	3	22	12	5		42
Santé et activités d'action sociale	11	32	4	4		51
Transport et entreposage	13	75	14	34	2	138
Gardiennage		163				163
<b>Total</b>	<b>342</b>	<b>1 823</b>	<b>622</b>	<b>1 264</b>	<b>49</b>	<b>4 100</b>

### 3- Rémunérations versées par les établissements déposants de DASMO et de bilan social





Tableau 15 : Répartition de la masse salariale (en FCFA) des travailleurs permanents selon l'ITSS et la catégorie socio-professionnelle

ITSS	Année 2021						Année 2020					
	ETS Concernés	OUVRIERS	EMPLOYÉS	AGENTS DE MAITRISE	CADRES	OUVRIERS	EMPLOYÉS	AGENTS DE MAITRISE	CADRES			
Dakar		5 685 427 224	42 802 001 099	45 233 434 692	71 750 114 868	4 845 621 212	41 976 515 506	44 568 196 786	70 293 839 525			
Diourbel	41	60 773 239	987 685 925	111 139 337	293 506 626	42 121 372	926 127 766	56 818 186	197 024 380			
Fatick	44	5 542 728	529 902 974	63 274 264	35 409 539	5 512 728	528 827 937	66 570 984	35 170 017			
Kafrine	1	-	7 363 060	-	-	-	7 579 240	-	-			
Kaolack	155	91 489 284	1 371 476 741	189 550 504	786 573 838	88 215 462	1 158 847 339	157 246 067	477 816 063			
Kédougou	1	6 541 859	16 236 500	53 479 149	38 499 960	5 628 985	46 440 344	18 771 156	15 563 571			
Kolda	73	87 908 463	804 819 943	236 937 476	148 966 035	-	948 488 920	72 198 268	67 189 530			
Louga	79	10 577 056	660 315 433	176 757 461	384 913 930	18 374 485	656 701 776	176 112 721	440 031 958			
Matam	5	-	39 735 564	21 471 728	155 862 741	-	49 883 497	29 312 339	133 089 114			
Rufisque	57	3 164 875 899	4 967 504 868	1 098 712 407	2 239 617 611	1 388 667 536	3 228 293 570	1 009 017 590	2 231 728 697			
Saint Louis	148	2 137 836 944	8 304 527 976	1 330 982 779	3 157 568 338	1 666 842 947	5 166 666 236	1 093 699 163	3 223 779 597			
Sédhiou	17	913 248	57 394 464	-	1 392 627	-	38 224 519	-	3 166 047			
Tambacounda	21	9 710 080	324 359 288	96 772 864	88 214 646	-	114 321 388	26 606 681	37 636 657			
Thiès	46	276 276 181	6 122 953 518	4 216 953 209	5 629 442 441	252 392 504	5 477 490 404	4 171 688 222	4 950 787 165			
Ziguinchor	24	216 183 007	360 018 214	284 903 281	378 427 009	105 495 647	259 984 675	183 497 445	294 309 086			
Zone Franche	2	79 984 068	1 558 518 736	59 957 328	135 519 663	64 734 705	1 494 392 163	24 477 179	158 950 942			
<b>Total</b>	<b>1 028</b>	<b>11 834 039 280</b>	<b>68 914 814 303</b>	<b>53 174 326 479</b>	<b>85 224 029 872</b>	<b>8 483 607 583</b>	<b>62 078 785 280</b>	<b>51 654 212 787</b>	<b>82 560 082 349</b>			

Le **tableau 15** fait état de la répartition de la masse salariale des travailleurs permanents selon l'ITSS et la catégorie socio professionnelle. Il renseigne une masse salariale globale de 219 147 209 934 F CFA pour 1 028 établissements en 2021 contre 204 776 687 999 F CFA en 2020.

La masse salariale la plus conséquente a été versée par les établissements de Dakar et a plus profité aux cadres (71 750 114 868 F CFA) et aux agents de maîtrise (45 233 434 692 F CFA).

La région de Thiès suit avec une rémunération globale au profit des employés (6 122 953 518 F CFA) et des cadres (5 629 442 441 F CFA).

Par ailleurs, à Saint-Louis, les employés (8 304 527 976 F CFA) et les cadres (3 157 568 338 F CFA) ont bénéficié de salaires beaucoup plus conséquents que ceux octroyés aux autres catégories professionnelles.

La Zone Franche malgré la particularité de son ressort territorial s'est bien illustrée en termes de masse salariale.

Cette masse salariale revient :

- aux employés (4 967 504 868 F CFA) et aux ouvriers (3 164 875 899 F CFA) à Rufisque ;
- aux employés (1 558 518 736 F CFA) et aux cadres (135 519 663 F CFA).

La situation notée à Kédougou est aussi à relever car un seul établissement a payé 53 479 149 F CFA aux agents de maîtrise et 38 499 960 F CFA aux cadres.

À Matam, 5 établissements se sont distingués avec des salaires plus avantageux pour les cadres (155 862 741 francs CFA) et les employés (39 735 564 francs CFA).

La plus faible masse salariale a été relevée à Kaffrine où 1 seul établissement a payé 7 363 060 F CFA aux employés.

Tableau 16 : Répartition de la masse salariale (en FCFA) des travailleurs saisonniers selon l'ITSS

ITSS	Année 2021					Année 2020					
	OUVRIERS	EMPLOYÉS	AGENTS DE MAITRISE	CADRES	OUVRIERS	EMPLOYÉS	AGENTS DE MAITRISE	CADRES	EMPLOYÉS	AGENTS DE MAITRISE	CADRES
Dakar	583 251 076	3 220 479 782	214 075 792	127 688 686	215 830 414	1 778 399 815	301 527 573	84 723 078			
Diourbel	45 000					225 000					
Fatick		391 702				5 604 463					
Kaolack	8 378 960				28 168 420	2 666 716					
Kédougou	44 685 333				36 569 150						
Kolda		3 200 000									
Louga		213 693									
Matam		14 106 015				62 235 355					
Rufisque	4 563 219	19 626 918	5 994 740		1 610 320	12 600 400					
Saint Louis	1 335 599 984	369 132 593	46 774 168	34 129 143	1 098 418 314	444 842 186	47 899 146	43 657 695			
Tambacounda		1 980 000				600 000					
Thiès		172 313 623				107 269 468					
Ziguinchor		22 808 589			19 105 000	1 387 565					
<b>Total</b>	<b>1 976 523 572</b>	<b>3 824 252 915</b>	<b>266 844 700</b>	<b>161 817 829</b>	<b>1 399 701 618</b>	<b>2 415 830 968</b>	<b>349 426 719</b>	<b>128 380 773</b>			

Le **tableau 16** présente la répartition de la masse salariale des travailleurs saisonniers selon l'IRTSS.

En 2021, la masse salariale globale des saisonniers s'élève à 6 229 439 016 F CFA, répartie majoritairement entre les employés (61,39%) et les ouvriers (31,73%). Les cadres et agents de maîtrise ne concentrent respectivement que 2,60% et 4,28% de la rémunération totale versée à cette catégorie de travailleurs.

L'IRTSS de Dakar enregistre le montant le plus important, avec plus de 4 145 495 336 F CFA versés aux saisonniers, soit plus des deux tiers de la masse salariale totale, toutes catégories confondues. Elle est suivie par l'IRTSS de Saint-Louis, qui enregistre à elle seule près de 1 785 635 888 F CFA.

Les autres IRTSS, telles que Fatick, Kaolack, Matam, ou encore Ziguinchor, affichent des montants nettement plus faibles, souvent concentrés dans une seule catégorie socio-professionnelle (employés).

Par ailleurs, une comparaison inter annuelle révèle une progression significative de la masse salariale déclarée pour les saisonniers, passant de 4 293 340 078 F CFA en 2020 à 6 229 439 016 F CFA en 2021, soit une augmentation de 45,09%.

Cette progression concerne principalement les catégories suivantes :

- employés : de 2 415 830 968 F CFA à 3 824 252 915 F CFA (58,30%)
- ouvriers : de 1 399 701 618 F CFA à 1 976 523 572 F CFA (41,21%)
- cadres : de 128 380 773 F CFA à 161 817 829 F CFA (26,05%).

À l'inverse, la masse salariale des agents de maîtrise a diminué, passant de 349 426 719 F CFA en 2020 à 266 844 700 F CFA en 2021 (-23,63%).

D'un point de vue territorial, les hausses les plus notables sont observées dans les IRTSS de Dakar (de 2 380 480 880 à 4 145 495 336 F CFA) et Saint-Louis (de 1 634 817 341 à 1 785 635 888 F CFA).

Le **tableau 17** porte sur la répartition de la masse salariale selon le type de travailleurs et le statut juridique des établissements

Entre 2020 et 2021, la masse salariale globale connaît une augmentation de 7,90%, passant de 215 342 445 056 F CFA à 232 345 175 826 F CFA.

Les SA se démarquent avec une progression de plus de 12 378 931 917 F CFA, principalement portée par les rémunérations versées aux permanents. Les établissements publics viennent ensuite avec une augmentation de la masse salariale de 2 705 048 897 F CFA portée par les permanents. En effet, leur rémunération est passée de 8 385 039 405 F CFA à 11 371 192 054 F CFA. Les SARL suivent la même tendance haussière, avec un gain global de 3 261 238 293 F CFA, tiré principalement par les permanents et les journaliers.

Quelques statuts affichent une relative stabilité ou de légères fluctuations ; les ONG maintiennent un niveau proche d'une année à l'autre. Les établissements individuels et les coopératives présentent des écarts modérés, sans changement important. Les SURL/SUARL affichent une croissance sur les trois types de travailleurs, notamment chez les saisonniers. À l'inverse, certains statuts comme les SAS/SASU ou les SCI accusent une baisse de leur masse salariale entre les deux années, bien que cela reste marginal en valeur absolue.

**Tableau 17 : Répartition de la masse salariale selon le type de travailleurs et le statut juridique des établissements**

Forme juridique	Année 2021			Année 2020		
	PERMANENT	SAISONNIER	JOURNALIER	PERMANENT	SAISONNIER	JOURNALIER
Association	10 515 823 802	-	6 854 747	10 449 785 887	14 436 722	3 443 460
Autres	4 506 963 239	3 200 000	5 035 028	5 357 812 577	19 568 371	2 716 764
Coopérative	3 741 147 658	-	-	3 912 493 811	-	-
Établissement individuel (EI)	3 528 822 151	15 934 637	65 272 515	3 118 284 903	36 051 428	69 230 393
Établissement Public	11 371 192 054	315 945 319	347 450 929	8 385 039 405	356 098 633	588 401 367
Fondation	57 817 404	-	-	61 969 467	-	-
GIE	177 396 103	1 200 000	4 210 800	143 573 210	-	8 632 200
IPS (institution de Prévoyance sociale)	5 760 946	-	-	5 869 188	-	-
Mutuelle de Santé	55 297 446	-	-	39 712 356	-	-
ONG	3 183 216 324	101 976 479	1 022 874	3 257 689 870	113 840 195	365 455
Projet	1 865 050 904	-	-	1 672 562 553	-	-
SA	161 035 228 452	4 245 805 272	5 362 118 659	150 798 762 790	2 959 479 661	4 505 978 015
SARL	11 729 584 413	376 971 977	1 103 032 843	8 603 701 842	316 984 767	1 027 664 331
SAS/SASU	4 876 262 042	-	358 000	7 111 403 094	4 052 128	1 200 000
SAU	1 399 743 915	1 142 346 972	46 148 481	1 001 104 982	471 275 838	42 549 994
SCI	37 334 175	-	-	34 739 232	-	-
SNC	18 129 612	-	-	14 348 388	-	-
SURL/SUARL	1 042 439 294	26 058 360	27 022 000	807 834 444	1 552 335	22 235 000
<b>Total général</b>	<b>219 147 209 934</b>	<b>6 229 439 016</b>	<b>6 968 526 876</b>	<b>204 776 687 999</b>	<b>4 293 340 078</b>	<b>6 272 416 979</b>

Tableau 18.: Répartition de la masse salariale brute des travailleurs selon la branche d'activité

Branche d'activité	Année 2021			Année 2020		
	PERMANENT	SAISONNIER	JOURNALIER	PERMANENT	SAISONNIER	JOURNALIER
Agriculture, sylviculture et pêche	14 930 706 450	1 883 890 166	2 501 053 038	12 980 441 754	1 692 698 377	2 479 647 193
Activités d'hébergement et de restauration	13 201 354 585	28 559 327	402 044 360	8 039 751 562	6 992 028	659 968 594
Activités de fabrication	10 766 485 226	86 990 116	1 334 136 030	7 452 547 549	24 999 728	626 991 240
Activités de services administratifs et d'appui extraterritoriaux	19 805 884 354	2 385 678 608	550 811	18 940 573 591	1 499 358 929	
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1 827 138 140		4 339 645	1 677 376 148	1 836 322	2 825 216
Activités extractives	11 576 038 542	-	171 186 750	11 407 426 823	-	192 321 836
Activités financières et d'assurances	67 722 405 558		627 754	66 845 330 480		
Activités immobilières	30 351 159			25 845 656		
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	369 727 881	4 189 480		329 022 640	14 084 210	
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2 306 423 759			2 991 269 106		
Arts, spectacles et loisirs	395 530 898			359 115 183		
Autres activités de services	12 340 829 058	1 280 244 521	58 423 331	11 417 939 907	509 379 296	53 414 528
Boulangeries	347 329 230		6 574 800	308 334 263		11 884 200
Collectivités territoriales	380 206 426			375 435 949		
Commerce	25 350 779 556	54 817 772	2 307 159 492	23 255 632 490	51 173 793	2 009 496 125
Construction	9 203 299 548	4 950 000	165 860 865	7 698 077 381	12 540 000	202 145 451
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	919 013 389		6 435 000	954 871 620		5 725 000
Éducation	10 192 664 708	19 706 015	530 000	10 228 031 235	94 404 126	1 560 000
Information et communication	1 304 542 126			989 962 129		
Nettoyement	3 150 192	1 200 000				
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	4 206 553 864		2 255 000	4 796 799 473		2 397 500
Santé et activités d'action sociale	2 822 159 735	213 693		2 528 562 263		17 340 870
Transport et entreposage	7 557 614 900	372 846 598		9 532 801 185	283 855 856	1 699 226
Gardiennage	1 587 020 650	106 152 720	7 350 000	1 641 539 612	102 017 413	5 000 000
<b>Total général</b>	<b>219 147 209 934</b>	<b>6 229 439 016</b>	<b>6 968 526 876</b>	<b>204 776 687 999</b>	<b>4 293 340 078</b>	<b>6 272 416 979</b>

Le **tableau 18** concerne la répartition de la masse salariale brute des travailleurs selon la branche d'activité

En 2021, la masse salariale totale s'élève à 232 345 175 826 F CFA, soit une augmentation de 7,89% par rapport à 2020. Cette hausse est principalement portée par la masse salariale des travailleurs permanents, qui est passée de 204 776 687 999 F CFA en 2020 à 219 147 209 934 F CFA en 2021. Les travailleurs saisonniers ont également connu une forte augmentation de leur masse salariale, passant de 4 293 340 078 F CFA à 6 229 439 016 F CFA, tandis que celle des journaliers a progressé de 6 272 416 979 F CFA à 6 968 526 876 F CFA.

La branche « Activités financières et d'assurances », qui reste la plus rémunératrice, a connu une hausse de 1,31% pour les permanents, passant de 66 845 330 480 F CFA en 2020 à 67 722 405 558 F CFA en 2021.

Le « Commerce » a enregistré une augmentation de 9%, avec une masse salariale pour les permanents passant de 23 255 632 490 F CFA en 2020 à 25 350 779 556 F CFA en 2021. La masse salariale des saisonniers y a aussi progressé, atteignant 54 817 772 F CFA en 2021 contre 51 173 793 F CFA en 2020. Les journaliers ont bénéficié d'une augmentation, passant de 2 009 496 125 F CFA en 2020 à 2 307 159 492 F CFA en 2021.

Dans la branche « Agriculture, sylviculture et pêche », la masse salariale des permanents est passée de 12 980 441 754 F CFA en 2020 à 14 930 706 450 F CFA en 2021, confirmant une progression continue. De même, les saisonniers ont perçu 1 883 890 166 F CFA en 2021 contre 1 692 698 377 F CFA en 2020, tandis que les journaliers ont vu leur masse salariale progresser de 0,86%.

Les « Activités d'hébergement et de restauration » ont connu une forte progression. En effet, la masse salariale des permanents est passée de 8 039 751 562 F CFA en 2020 à 13 201 354 585 F CFA en 2021 soit 64,20%. Les saisonniers ont également bénéficié d'augmentations, avec notamment une masse salariale qui a bondi de 6 992 028 F CFA en 2020 à 28 559 327 F CFA en 2021. Par contre, les journaliers ont connu une baisse de 39,08%.

La « Construction », quant à elle, a vu la masse salariale des travailleurs permanents augmenter de 7 698 077 381 F CFA à 9 203 299 548 F CFA, tandis que celle des journaliers a légèrement baissé, passant de 202 145 451 F CFA à 165 860 865 F CFA.

Dans les « Activités de fabrication », la masse salariale des permanents a augmenté significativement, atteignant 10 766 485 226 F CFA contre 7 452 547 549 F CFA en 2020. De même, les journaliers ont vu leur masse salariale progresser de 626 991 240 F CFA à 1 334 136 030 F CFA, traduisant une hausse importante du recours à cette main-d'œuvre.

Le « Gardiennage » a connu une baisse de la masse salariale pour les permanents (1 587 020 650 F CFA en 2021 contre 1 641 539 612 F CFA en 2020) et une augmentation de la masse salariale des travailleurs saisonniers, qui ont perçu 106 152 720 F CFA en 2021 contre 102 017 413 F CFA l'année précédente.

Enfin, les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » ont enregistré une augmentation de la masse salariale des permanents, passant de 329 022 640 F CFA en 2020 à 369 727 881 F CFA en 2021, tandis que la part des saisonniers a chuté de 14 084 210 F CFA à 4 189 480 F CFA.

**Tableau 19 : Répartition de la masse salariale des établissements déposants selon leur taille et le type de travailleur**

Taille	Année 2021			Année 2020		
	PERMANENT	SAISONNIER	JOURNALIER	PERMANENT	SAISONNIER	JOURNALIER
Moins de 5	2 343 573 303	45 351 295	74 868 821	2 547 081 303	48 475 979	19 609 930
5 à 20	11 553 389 898	232 190 434	117 863 628	9 877 819 163	97 908 350	127 433 006
20 à 35	9 860 586 338	-	170 514 027	8 801 754 698	12 940 849	131 116 819
35 à 50	5 845 080 220	16 506 015	17 698 456	5 554 621 429	97 731 677	22 066 854
50 à 65	3 796 675 474	33 660 000	16 914 015	4 892 514 041	-	20 009 274
65 à 80	4 965 653 264	67 533 600	14 059 330	3 998 206 202	98 669 150	320 202 348
80 à 95	4 400 495 044	44 685 333	390 031 026	2 154 378 811	-	46 943 163
95 à 110	3 542 938 245	-	2 255 000	5 194 709 465	-	52 515 840
110 à 125	2 332 185 976	-	17 013 601	3 588 496 633	19 105 000	28 903 480
125 à 140	4 775 833 435	-	-	3 786 864 936	-	-
140 à 155	4 534 060 187	-	103 510 205	5 096 439 658	61 251 026	796 346 905
155 à 170	2 771 035 331	160 522 604	825 183 728	4 432 675 476	-	101 564 246
170 à 185	3 126 770 015	-	-	1 691 614 020	209 286 881	-
185 à 200	4 422 463 837	184 173 613	107 118 373	4 339 049 671	142 585 939	19 040 096
200 à plus	150 690 091 486	5 444 816 122	5 111 259 498	137 281 060 175	3 505 385 227	4 578 740 390
NR	186 377 881	-	237 168	1 539 402 318	-	7 924 628
<b>Total Général</b>	<b>219 147 209 934</b>	<b>6 229 439 016</b>	<b>6 968 526 876</b>	<b>204 776 687 999</b>	<b>4 293 340 078</b>	<b>6 272 416 979</b>

Le **tableau 19** présente la répartition de la masse salariale des établissements déposants selon leur taille et le type de travailleur.

Tout d'abord, en ce qui concerne les travailleurs permanents, la catégorie des établissements de 200 salariés et plus enregistre la masse salariale la plus élevée pour les deux années, avec un montant qui passe de 137 281 060 175 F CFA en 2020 à 150 690 091 486 F CFA en 2021.

Les établissements dont la taille n'est pas renseignée (NR) affichent les montants les plus faibles, à savoir 1 539 402 318 F CFA en 2020 et 186 377 881 F CFA en 2021.

Concernant les types de contrats, pour les travailleurs saisonniers, la plus forte masse salariale est également observée dans la tranche des 200 salariés et plus, avec 5 444 816 122 F CFA en 2021 contre 3 505 385 227 F CFA en 2020, traduisant une nette augmentation entre les deux années.

En ce qui concerne les travailleurs journaliers, la tendance est similaire. La catégorie des établissements de 200 salariés et plus enregistre les montants les plus élevés, atteignant 5 111 259 498 F CFA en 2021 contre 4 578 740 390 F CFA en 2020.

Par ailleurs, certaines tranches intermédiaires se distinguent également par des évolutions notables. Dans la tranche de 155 à 170 salariés, la masse salariale des journaliers progresse de manière significative, passant de 101 564 246 F CFA en 2020 à 825 183 728 F CFA en 2021. De même, la tranche de 80 à 95 salariés connaît une hausse marquée de la masse salariale des journaliers, qui s'élève à 390 031 026 F CFA en 2021 contre 46 943 163 F CFA l'année précédente.

Enfin, pour les établissements de petite taille, les évolutions apparaissent contrastées. Dans la catégorie des établissements de moins de 5 salariés, la masse salariale des travailleurs permanents diminue légèrement, passant de 2 547 081 303 F CFA en 2020 à 2 343 573 303 F CFA en 2021. Parallèlement, celle des saisonniers baisse de 48 475 979 F CFA à 45 351 295 F CFA sur la même période. En revanche, la masse salariale des journaliers connaît une nette progression, passant de 19 609 930 F CFA en 2020 à 74 868 821 F CFA en 2021.

S'agissant des établissements employant entre 5 et 20 salariés, la tendance est globalement à la hausse. En effet, la masse salariale des travailleurs permanents augmente, atteignant 11 553 389 898 F CFA en 2021 contre 9 877 819 163 F CFA en 2020. De façon plus marquée, la masse salariale des saisonniers enregistre une forte croissance, passant de 97 908 350 F CFA à 232 190 434 F CFA entre les deux années. Toutefois, la masse salariale des journaliers, bien qu'importante, connaît une légère baisse, s'établissant à 117 863 628 F CFA en 2021 contre 127 433 006 F CFA en 2020.



## 4- Sécurité sociale





Tableau 20 : Répartition, selon leur type, des charges salariales

Charges salariales	Année 2021		Année 2020	
	ETS concernés	Montant	ETS concernés	Montant
CSS	1 014	3 401 447 048	914	4 663 132 720
IPRES	1 007	13 953 620 505	913	12 763 571 939
IPM/Mutuelle	516	6 048 263 169	458	6 232 816 402
CFCE	852	6 799 526 742	770	7 374 291 886
Autres	122	6 748 314 111	111	7 003 457 639
<b>Total général</b>	<b>3 511</b>	<b>36 951 171 575</b>	<b>3 166</b>	<b>38 037 270 586</b>

Le **tableau 20** présente la répartition, selon leur type, des charges salariales.

Concernant les cotisations sociales en 2021, ce sont les cotisations à l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et aux Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) qui enregistrent les montants les plus importants, avec respectivement 13 953 620 505 F CFA et 6 048 263 169 F CFA. Il a été noté une tendance baissière généralisée des charges sociales entre 2020 et 2021 à l'exception de celles relatives aux cotisations à l'IPRES qui passe de 12 763 571 931 F CFA en 2020 à 13 953 620 505 F CFA en 2021, soit un glissement de 9,32%.

Enfin, la CFCE ainsi que les « Autres charges » ont également connu des baisses entre 2020 et 2021.

Le **tableau 21** fait état de la répartition des charges salariales selon la branche d'activité en 2021.

Pour un grand nombre de branches d'activité, les charges salariales relatives aux cotisations à l'IPRES et aux IPM sont les plus importantes. La branche du « Commerce » enregistre 1 938 375 103 F CFA (IPRES) et 589 877 458 F CFA (IPM) pour respectivement 461 et 203 établissements. La branche « Education » suit avec 1 193 815 039 F CFA (IPRES) et 414 826 835 F CFA (IPM), pour respectivement 82 et 69 établissements. Cette même configuration concerne les branches : « Information et communication », « Autres activités de service », « Activités d'Hébergement et de Restauration » et « Activités financières et d'Assurances » etc.

En revanche, les branches d'activités qui enregistrent les charges salariales les plus faibles sont « Arts, Spectacles et Loisirs », les « Collectivités territoriales » et le « Nettoyement » avec un nombre d'établissements ne dépassant pas souvent 5. Dans le « Nettoyement », les cotisations à la CSS sont de l'ordre de 302 400 F CFA, celles auprès de l'IPRES de 431 956 F CFA, celles auprès de l'IPM/Mutuelle de 328 000 F CFA et 94 505 F CFA pour la CFCE.

Tableau 21 : Répartition des charges salariales selon la branche d'activité

Branche d'activité	CSS		IPRES		IPM/Mutuelle		CFCE		Autres	
	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant	ETS Concernés	Montant
Agriculture, sylviculture et pêche	23	541 005 270	23	1 196 524 406	18	604 632 730	14	395 137 050	6	423 109 635
Activités d'hébergement et de restauration	69	176 506 975	68	1 003 061 734	38	247 343 608	55	1 043 836 543	3	185 586 995
Activités de fabrication	20	193 795 071	20	297 883 041	14	93 441 041	17	154 451 916	3	112 501 323
Activités de services administratifs et d'appui	11	323 267 296	11	2 200 186 555	7	333 044 649	7	540 072 674	4	90 191 793
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	16	17 325 998	16	137 741 353	7	7 355 423	8	36 640 014	10	212 592 471
Activités extractives	7	143 390 045	7	582 101 355	6	236 830 798	5	114 604 998	2	1 000 863 875
Activités financières et d'assurances	34	293 892 116	34	2 674 271 539	24	2 238 658 524	33	2 223 891 172	13	3 141 712 404
Activités immobilières	5	859 611	5	4 122 332	3	1 137 328	4	1 042 771	1	79 584
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5	5 213 880	5	21 525 658	2	3 981 351	4	10 918 161	2	586 060
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	9 799 650	2	135 882 905	1	90 429 822	1	17 391 977	1	155 922 035
Arts, spectacles et loisirs	4	2 452 128	4	25 896 608	2	6 401 700	3	10 872 171	-	-
Autres activités de services	79	121 997 776	78	719 791 384	43	315 597 909	66	373 956 494	13	479 840 987
Boulangeries	50	20 020 440	47	34 658 830	3	1 039 000	36	7 366 106	3	66 800
Collectivités territoriales	4	3 071 398	4	22 533 272	2	29 196 000	1	8 454 176	1	4 339 920
Commerce,	463	780 714 304	461	1 938 375 103	203	589 877 458	402	738 038 745	33	90 409 665
Construction	38	225 180 712	38	619 375 797	26	187 846 418	36	290 968 088	2	163 972
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	9	18 640 106	9	67 721 200	5	17 177 443	9	27 618 002	3	7 439 482
Éducation	81	281 428 745	82	1 193 815 039	69	414 826 835	70	367 276 222	9	21 100 281
Information et communication	10	7 526 080	10	55 164 444	6	10 196 811	8	25 131 307	1	249 600
Nettoyement	1	302 400	1	431 956	1	328 000	1	94 505	-	-
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	9	48 610 063	8	306 882 376	7	213 346 034	7	150 298 677	2	173 367 325
Santé et activités d'action sociale	51	32 902 793	51	166 777 757	15	19 177 974	44	53 688 289	5	3 846 725
Transport et entreposage	16	69 245 323	16	419 748 654	11	343 916 313	15	160 906 862	3	640 051 401
Gardiennage	7	84 298 868	7	129 147 207	3	42 480 000	6	46 869 822	2	4 291 778
<b>Total Général</b>	<b>1 014</b>	<b>3 401 447 048</b>	<b>1 007</b>	<b>13 953 620 505</b>	<b>516</b>	<b>6 048 263 169</b>	<b>852</b>	<b>6 799 526 742</b>	<b>122</b>	<b>6 748 314 111</b>

**Tableau 22 : Répartition selon la branche d'activité, des établissements déposants qui sont affiliés à une IPM**

Branche d'activité	ETS déposants	IPM	
		ETS adhérents	%
Agriculture, sylviculture et pêche	24	16	66,67
Activités d'hébergement et de restauration	70	36	51,43
Activités de fabrication	21	15	71,43
Activités de services administratifs et d'appui	11	7	63,64
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	16	10	62,50
Activités extractives	7	5	71,43
Activités financières et d'assurances	34	23	67,65
Activités immobilières	5	2	40,00
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5	1	20,00
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	1	50,00
Arts, spectacles et loisirs	4	2	50,00
Autres activités de services	80	37	46,25
Boulangeries	52	6	11,54
Collectivités territoriales	4	1	25,00
Commerce	472	188	39,83
Construction	40	27	67,50
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	10	6	60,00
Éducation	86	61	70,93
Information et communication	10	4	40
Nettoyement	1	1	100
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	9	5	55,56
Santé et activités d'action sociale	52	21	40,38
Transport et entreposage	16	11	68,75
Gardiennage	7	4	57,14
<b>Total général</b>	<b>1 038</b>	<b>490</b>	<b>47,21</b>

Le **tableau 22** renseigne sur la répartition selon la branche d'activité, des établissements déposants affiliés à une IPM.

L'analyse révèle que sur les 1 038 établissements déposants, seuls 490 sont adhérents à une IPM soit 47,21%, ce qui dénote d'un nombre faible d'établissements adhérents comparé au nombre d'établissements déposants. Par ailleurs, les branches d'activités comptant les nombres les plus élevés d'établissements adhérents sont le « Commerce » (188), l'« Éducation » (61), les « Autres activités de services » (37) et les « Activités d'hébergement et de restauration » (36).

De plus, rapportés au nombre d'établissements déposants, les taux les plus élevés d'établissements adhérents concernent les branches d'activités « Nettoyement » (100%), « Activités de fabrication » et « Activités extractives » (71,43%), « Education » (70,93%) « Transport et entreposage » (68,75%).

Dans un autre registre, les branches d'activités qui affichent les nombres les plus faibles d'établissements adhérents sont les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques », l'« Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire », le « Nettoyement » et les « Collectivités territoriales » qui comptabilisent chacune 01 établissement déposant.

Enfin, pour d'établissements adhérents les taux les plus faibles sont enregistrés au niveau des branches d'activités « Boulangeries » (11,54%), « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » (20%), « Collectivités territoriales » (25%) et « Commerce » (39,83%).

## 5- Sécurité et Santé au travail





Tableau 23 : Situation des accidents du travail enregistrés selon le type et la suite

AT	Année 2021			Année 2020		
	Accident du travail	Accident du trajet	Total	Accident du travail	Accident de trajet	Total
Avec arrêt	286	86	372	271	48	319
Sans arrêt	629	26	655	343	23	366
Décès	1	2	3	4	2	6
<b>Total</b>	<b>916</b>	<b>114</b>	<b>1030</b>	<b>618</b>	<b>73</b>	<b>691</b>
<b>Nombre de journées perdues</b>	<b>3 545</b>	<b>2 262</b>	<b>5 807</b>	<b>7 510</b>	<b>1 056</b>	<b>8 566</b>

Le **tableau 23** fait état de la situation des accidents du travail enregistrés selon le type et la suite. Il ressort de l'exploitation du tableau que le nombre total d'accidents enregistrés en 2021 (1 030) est en hausse de 49% par rapport à 2020 (691). Toutefois, en termes de nombre de jours de travail perdus du fait de ces accidents, il y a lieu de noter que l'année 2020 totalise un nombre supérieur (8 566) à celui enregistré en 2021 (5 807), ainsi il y a une diminution de 32,21%.

Cette même tendance est notée en ce qui concerne le nombre de décès enregistré suite aux accidents (06 en 2020 contre 03 en 2021 soit une diminution de 49,05%).

Relativement à l'année 2021, les accidents de travail (916) restent largement supérieurs aux accidents de trajet (114) d'une part et d'autre part, le nombre d'accidents sans arrêt de travail (629) supérieur à celui ayant occasionné un arrêt de travail (286).

Tableau 24 : Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon leur nature

Type	Nature	Année 2021		Année 2020	
		Nombre	Coût	Nombre	Coût
<b>Moyen de protection individuelle</b>	Gants	179 239	189 323 582	113 675	229 556 756
	Tenues de travail	48 730	330 713 173	27 950	253 614 958
	Casques	17 251	20 787 615	53 61	16 798 771
	Chaussures de sécurité	12 022	126 339 538	9 551	104 719 820
	Autres	26 752	224 268 724	17 987	196 954 081
	Masques	431 954	139 983 530	4 730 401	164 930 077
	<b>Sous total</b>		<b>1 031 416 162</b>		<b>966 574 463</b>
<b>Moyen de protection collective</b>	Extincteur	3 497	75 618 209	2 356	49 845 877
	Autres	3 145	115 594 763	2 360	64 516 986
	Tapis antidérapant			2	37 000
	<b>Sous total</b>		<b>191 212 972</b>		<b>114 399 863</b>

Le **tableau 24** décrit la répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon leur nature.

Il révèle que les établissements déposants en 2021 ont dépensé 1 031 416 162 FCFA en moyen de protection individuelle (MPI) et 191 212 972 FCFA en moyen de protection collective (MPC) contre respectivement 966 574 463 FCFA et 114 399 863 FCFA pour les MPI et les MPC en 2020.

En ce qui concerne les MPI, les établissements déposants ont plus dépensé pour l'acquisition de tenues de travail, de gants et de chaussures avec respectivement 330 713 173 FCFA, 189 323 582 F CFA et 126 339 538 F CFA. Une tendance similaire à celle de 2020 avec dans l'ordre les tenus de travail (253 614 958 F CFA), les gants (229 556 756 F CFA) et les chaussures (104 719 820 F CFA).

Sur les MPC, les établissements déposants en 2021 ont dépensé 191 212 972 F CFA, dont 75 618 209 F CFA pour l'achat d'extincteurs et 115 594 763 F CFA pour ce qui est des autres moyens de protection collective contrairement en 2020 où les établissements ont dépensé 114 399 863 F CFA en moyen de protection collective avec 64 516 986 F CFA destinés aux autres dépenses et 49 845 877 F CFA pour des extincteurs.

Le **Tableau 25** traite de la répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la branche d'activité.

Les dépenses totales en équipements de protection (individuelle et collective) s'élèvent à 11 222 629 134 F CFA en 2021. Ces investissements témoignent de la prise en compte des enjeux de sécurité et santé au travail (SST) au sein des entreprises formelles.

Les équipements de protection individuelle (EPI) représentent 84,37 % des dépenses totales (soit 1 031 416 162 F CFA) contre 15,63 % pour les équipements de protection collective (EPC - soit 191 212 972 F CFA).

Trois branches concentrent près de la moitié des dépenses globales :

- « Agriculture, sylviculture et pêche » : 237 274 348 FCFA (19,41 %),
- « Commerce, réparation de véhicules » : 204 706 734 FCFA (16,74 %)
- « Construction » : 160 048 647 FCFA (13,09 %).

L'essentiel de ces secteurs sont traditionnellement exposés à des risques physiques importants (accidents, blessures, exposition aux produits chimiques), ce qui justifie des efforts accrus en équipements de protection.

Les branches « Activités financières et d'assurances » et « Commerce » se distinguent par une part très élevée de moyens de protection collective (respectivement 41,52% et 23,92 % du total en EPC).

Tableau 25 : Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la branche d'activité

Branche d'activité	Individuelle		Collective		Total	
	Coût	%	Coût	%	Coût	%
Agriculture, sylviculture et pêche	222 971 938	21,62	14 302 410	7,48	237 274 348	19,41
Activités d'hébergement et de restauration	63 990 759	6,20	4 660 747	2,44	68 651 506	5,62
Activités de fabrication	130 849 783	12,69	3 786 971	1,98	134 636 754	11,01
Activités de services administratifs et d'appui	33 365 200	3,23	1 210 500	0,63	34 575 700	2,83
Activités extractives	46 780 153	4,54	8 774 365	4,59	55 554 518	4,54
Activités financières et d'assurances	92 000	0,01	79 385 765	41,52	79 477 765	6,50
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	525 000	0,05	-	-	525 000	0,04
Autres activités de services	26 606 121	2,58	-	-	26 606 121	2,18
Commerce	158 975 826	15,41	45 730 908	23,92	204 706 734	16,74
Construction	133 544 495	12,95	26 504 152	13,86	160 048 647	13,09
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	39 800 880	3,86	3 582 050	1,87	43 382 930	3,55
Santé et activités d'action sociale	71 019 618	6,89	141 010	0,07	71 160 628	5,82
Transport et entreposage	51 143 824	4,96	2 730 394	1,43	53 874 218	4,41
Gardiennage	51 750 565	5,02	403 700	0,21	52 154 265	4,27
<b>Total général</b>	<b>1 031 416 162</b>	<b>100</b>	<b>191 212 972</b>	<b>100</b>	<b>1 222 629 134</b>	<b>100</b>

**Tableau 26 : Répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la taille de l'établissement**

Taille	Individuelle		Collective		Total
	Établissements Concernés	Coût	Établissements Concernés	Coût	Total Général
50 à 65	5	3 247 317	3	519 908	3 767 225
65 à 80	4	20 814 153	5	8 451 115	29 265 268
80 à 95	8	81 060 025	2	544 710	81 604 735
95 à 110	2	29 710 065	2	2 146 000	31 856 065
110 à 125	2	9 879 500	-	-	9 879 500
125 à 140	1	963 381	1	-	963 381
140 à 155	4	2 785 592	2	853 455	3 639 047
155 à 170	2	63 955 314	-	-	63 955 314
170 à 185	1	6 891 500	-	-	6 891 500
185 à 200	3	18 697 449	2	2 511 000	21 208 449
200 à plus	29	793 411 866	16	176 186 784	969 598 650
<b>Total Général</b>	<b>61</b>	<b>1 031 416 162</b>	<b>34</b>	<b>191 212 972</b>	<b>1 222 629 134</b>

Le **tableau 26** porte sur la répartition des dépenses en moyens de protection individuelle et collective selon la taille de l'établissement.

Il révèle une nette prédominance des dépenses en moyens de protection individuelle, qui représentent plus de 84,36 % du total des investissements en sécurité, contre seulement 15,64 % pour les moyens de protections collectives.

L'analyse selon la taille de l'établissement montre que les grands établissements, notamment ceux de 200 salariés et plus, concentrent à eux seuls près de 79,30 % du total des dépenses en protection. Ils sont également les plus nombreux à avoir investi à la fois dans les moyens de protection individuels et collectifs.

En revanche, les établissements de moins de 200 salariés affichent des investissements plus faibles. Les dépenses en moyens de protection collective y sont soit absentes ou très faibles tandis que celles portant sur les moyens de protection individuelle restent très variables selon les tranches de taille.

On observe également des pics isolés dans certaines catégories, comme la tranche de 80 à 95 ou celle de 155 à 170 salariés, qui se distinguent par des montants élevés en moyen de protection individuelle.

**Tableau 27 : Répartition des dépenses en équipements de protection individuelle et collective des établissements selon l'ITSS**

ITSS	Individuelle			Collective		
	ETS concernés	Coût	Moyenne par Ets	ETS concernés	Coût	Moyenne par Ets
Dakar	40	523 527 166	13 088 179	24	128 033 891	5 334 745
Diourbel	1	24 720 000	24 720 000	-	-	
Fatick	1	128 000	128 000	-	-	
Louga	1	2 895 152	2 895 152	-	-	
Rufisque	3	107 524 132	35 841 377	2	2 851 971	1 425 986
Saint Louis	8	249 391 043	31 173 880	5	14 706 110	2 941 222
Thiès	5	103 389 050	20 677 810	1	44 686 000	44 686 000
Ziguinchor	2	19 841 619	9 920 810	1	935 000	935 000
Total Général	61	1 031 416 162	16 908 462	33	191 212 972	5 794 332

Le **Tableau 27** porte sur la répartition des dépenses en équipements de protection individuelle et collective des établissements selon l'ITSS.

Les données issues des déclarations des établissements montrent un total de 1 222 629 134 F CFA consacré aux équipements de protection en 2021, réparti entre 61 établissements pour les équipements de protection individuels et 33 établissements pour les équipements de protection collectives à travers différents ressorts d'ITSS.

Avec plus de 523 527 166 FCFA investis en équipements individuels et 128 033 891 F CFA en protection collective, Dakar concentre à elle seule 50,76 % des dépenses en EPI et 66,96 % de celles en EPC. En moyenne, un établissement à Dakar a investi 13 088 179 F CFA en EPI et 5 334 745 F CFA en EPC, ce qui reste en deçà de la moyenne observée dans certaines régions moins représentées.

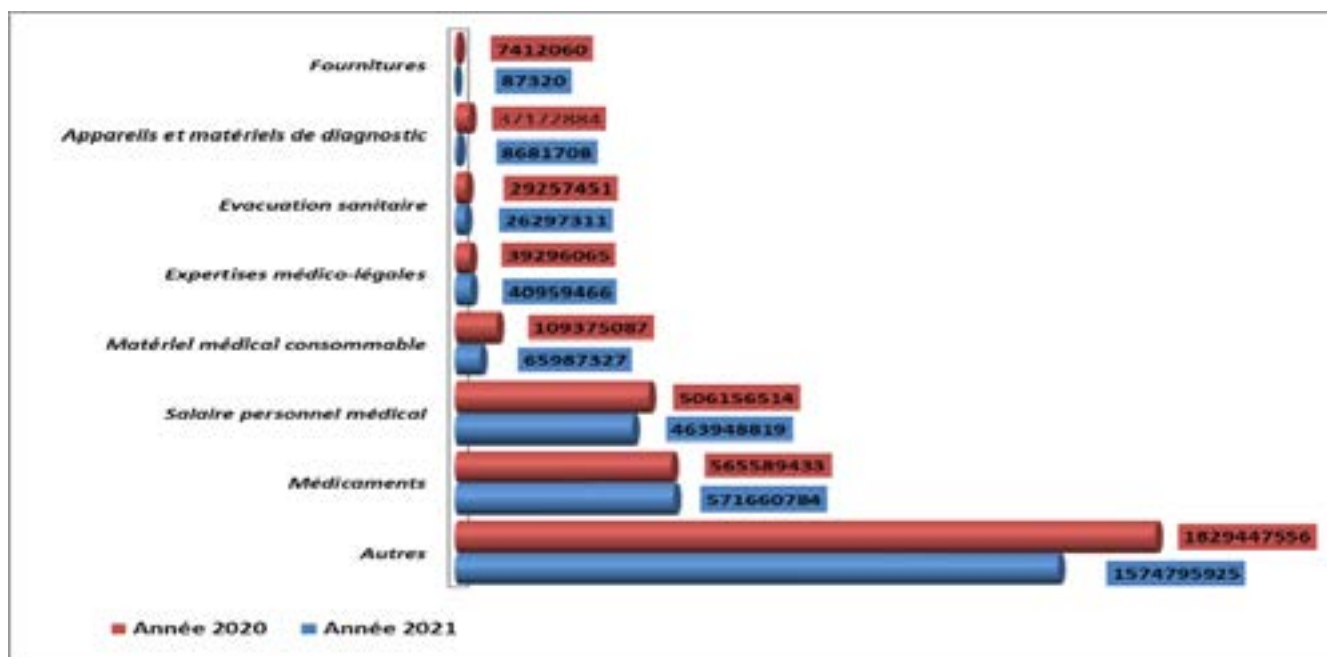
L'IRTSS de Saint-Louis (8 établissements) se distingue avec 249 391 043 FCFA investis en EPI, soit une moyenne de 31 173 880 F CFA par établissement, indiquant un effort conséquent de certaines structures dans cette zone.

L'IDTSS de Rufisque, bien que peu représentée (3 établissements), enregistre une moyenne exceptionnelle de 35 841 377 F CFA par établissement pour les EPI.

Par ailleurs, l'IRTSS de Thiès se démarque par un investissement massif en EPC (44 686 000 F CFA par un seul établissement).

En revanche, certaines IRTSS comme Diourbel, Fatick, Louga et Ziguinchor n'ont enregistré qu'un nombre marginal d'établissements déclarants, avec des montants de dépenses très faibles, voire nuls pour la protection collective.

**Graphique 6 : Répartition des dépenses selon leur nature en médecine du travail pour l'année 2021**



Le **graphique 6** informe sur la répartition des dépenses selon leur nature en médecine du travail en 2021.

Il révèle au total que les établissements ont déboursé, à cet effet, un montant de 2 752 418 660 F CFA en 2021 contre 3 123 707 050 F CFA en 2020, soit une baisse de 11,89%.

Aussi il ressort de ce tableau que les établissements ont beaucoup plus dépensé en médicaments avec 571 660 784 F CFA (20,77%) en 2021 contre 565 589 433 F CFA (18,11%) en 2020.

Ensuite, le graphique met en exergue les dépenses ci-après :

- les « Salaires du personnel médical » avec 463 948 819 F CFA (16,86%) en 2021 contre 506 156 514 F CFA (16,20%) en 2020 ;
- le « Matériel médical et les consommables » avec 65 987 327 F CFA (2,40%) en 2021 contre 109 375 087 F CFA (3,50%) en 2020 ;
- les Expertises médico-légales avec 40 959 466 F CFA (1,49%) en 2021 contre 39 296 065 F CFA (1,26%) en 2020.

Cette tendance baissière est notée pour toute nature de dépenses en médecine du travail à l'exception de celles en « Expertises médico-légales » et en « Médicaments » qui sont passées respectivement de 39 296 065 F CFA à 40 959 466 F CFA et de 565 589 433 F CFA à 571 660 784 F CFA de 2020 à 2021.

En effet, la baisse des dépenses en 2021 par rapport à 2020 est due aux coûts d'acquisition de fournitures quasi nuls, entraînant une variation de 98,82%. Suivent, toujours en termes de variations, les « appareils et matériels de diagnostic » avec 76,65%, le « Matériel médical consommable » avec 39,67%, l'« Évacuation sanitaire » 10,12% et les « salaires du personnel médical » avec 8,34%.

Tableau 28 : Répartition des CHST selon l'ITSS et la branche d'activité

Branche d'activité	Dakar	Kaolack	Saint Louis	Louga	Kolda	Rufisque	Thiès	Fatick	DIORBEL	Ziguinchor	Tambacounda	Sédhiou	Matam	Zone Franche	Kaffrine	Kédougou	Total Général	%
Commerce,	3		1	2						1							7	46,67
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux			1	1													2	13,33
Santé et activités d'action sociale	1			1													2	13,33
Activités financières et d'assurances	1																1	6,67
Construction										1							1	6,67
Éducation													1				1	6,67
Gardiennage			1														1	6,67
<b>Total Général</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>80</b>	<b>74</b>	<b>57</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>5</b>				<b>15</b>	<b>100</b>
<b>Établissements déposants par ITSS</b>	<b>316</b>	<b>157</b>	<b>150</b>	<b>80</b>	<b>74</b>	<b>57</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 038</b>	

Le **tableau 28** met en évidence une répartition des Comités d'Hygiène et de Sécurité du Travail (CHST), selon les branches d'activité et selon les inspections du Travail et de la Sécurité sociale.

En analysant la répartition des CHST, l'IRTSS de Dakar, avec un total de 5 établissements ayant procédé à l'installation de CHST, représentant une part importante du total. Elle est suivie par les IRTSS de Louga (4 installations) et Saint-Louis (3 installations) qui occupent également des positions significatives.

En ce qui concerne la répartition des CHST selon les branches d'activité, le « Commerce » domine largement, avec 46,67 % de installations de CHST. Les « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux » ainsi que la « Santé et action sociale » suivent à parts égales, avec 13,33 % chacune. Les branches comme les « Activités financières et d'assurances », la « Construction, l'« Éducation » et le « Gardiennage » restent minoritaires, chacune représentant 6,67 %. Cette répartition traduit une concentration des installations de CHST dans des branches où les enjeux de sécurité et de santé sont plus présents et suggère d'étendre leur adoption dans des branches moins représentées.

**Le tableau 29** présente la répartition des services de médecine des entreprises selon l'ITSS et la branche d'activité.

Sur les 16 ITSS, seules 07 ont enregistré 51 services de médecine du travail (SME) pour 1 038 établissements.

L'IRTSS de Dakar a enregistré la quasi-totalité des SME, soit 33 unités. Elle est suivie par les IRTSS de Saint-Louis (8), Rufisque (4) et Thiès (3). Enfin, les IRTSS de Kédougou, Louga et Ziguinchor enregistrent chacune un SME

Selon la branche d'activité, l'« Agriculture, sylviculture et pêche », a enregistré le plus grand nombre de SME, soit 9 unités pour les 24 établissements, soit 17,65%. Les « Activités financières et d'assurances » et « Commerce » suivent avec 8 SME chacune pour respectivement 34 et 472 établissements, soit 15,69%. Viennent ensuite les « Activités d'hébergement et de restauration » et les « Activités de fabrication » avec 5 unités, concernant respectivement 70 et 21 établissements, soit 9,8% pour chaque branche.

La branche « Activités extractives » se distingue avec 4 unités pour 6 établissements juste devant les branches « Construction », « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état », « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » et « Transport et entreposage » qui ont enregistré chacune 3 SME touchant respectivement 40, 9 et 16 établissements, soit 5,88% chacune.

Tableau 29 : Répartition des services de médecine des entreprises selon l'ITSS et la branche d'activité

Branche d'activité	Dakar	Kédougou	Louga	Rufisque	Saint Louis	Thiès	Ziguinchor	Total	ETS Concernés	%
Agriculture, sylviculture et pêche	2	1		1	5			9	24	17,65
Activités d'hébergement et de restauration	4				1			5	70	9,8
Activités de fabrication	1		1	2	0		1	5	21	9,8
Activités de services administratifs et d'appui									11	
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux									16	
Activités extractives	3					1		4	7	5,88
Activités financières et d'assurances	8							8	34	15,69
Activités immobilières									5	
Activités professionnelles, scientifiques et techniques									5	
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire									2	
Arts, spectacles et loisirs									4	
Autres activités de services	2							2	80	3,92
Boulangeries									52	
Collectivités territoriales									4	
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	6			1		1		8	472	15,69
Construction	1				2			3	40	5,88
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état									10	
Éducation									86	
Information et communication									10	
Nettoyement									1	
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	3							3	9	5,88
Santé et activités d'action sociale	1							1	52	1,96
Transport et entreposage	2					1		3	16	5,88
Gardiennage									7	
Total général	33	1	1	4	8	3	1	51	1 038	



## 6- Dialogue social





Tableau 30 : Répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon la branche d'activité et l'ITSS

Branche d'activité	Dakar	Thiès	Saint Louis	DIORBEL	Longa	Rufisque	Fatick	Zone Franche	Kaolack	Kédougou	Ziguinchor	Kaffrine	Kolda	Matam	Séhliou	Tambacounda	Total	ETS Déposants	%
Éducation	1	23	7	5	1				1								38	86	44,19
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	12	1	1	1													15	472	3,18
Activités financières et d'assurances	10				1												11	34	32,35
Activités de fabrication	6				1	2					1						10	21	47,62
Agriculture, sylviculture et pêche	2		6							1							9	24	37,50
Activités d'hébergement et de restauration	5		2														7	70	10,00
Autres activités de services	3		1					1									5	80	6,25
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	3		1		1												5	9	55,56
Activités extractives	3	1						1									5	7	71,43
Gardiennage	2		2														4	7	57,14
Activités des organisations et organismes extra-territoriaux	1		1		1												3	16	18,75
Construction	1	1				1											3	40	7,50
Transport et entreposage	3																3	16	18,75
Collectivités territoriales							2										2	4	50
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	2																2	10	20
Santé et activités d'action sociale	1			1													2	52	3,85
Activités de services administratifs et d'appui	1																1	11	9,09
Total général	56	26	21	7	5	3	2	2	1	1	1						125		
ETS déposants par ITSS	316	47	150	42	80	57	44	2	157	1	24	1	74	5	17	21		1 038	
%	17,72	55,32	14	16,67	6,25	5,26	4,55	100	0,64	100	4,17								12,04

Le **tableau 30** a trait à la répartition des entreprises ayant un personnel syndiqué selon la branche et l'ITSS. Des 1038 établissements déposants, seuls 125 ont un personnel syndiqué, soit 12,04% du total. Sur les 125 établissements dont le personnel est syndiqué, les 56 (soit 44,80 %) sont dans le ressort de l'ITSS de Dakar, les 26 (soit 20,80%) dans la région de Thiès et les 21 (soit 16,80) à Saint-Louis.

Les régions de Diourbel, Louga et le département de Rufisque comptent respectivement 7, 5 et 3 (soit 5,60 %, 4,00% et 2,40 %) établissements ayant en leur sein un personnel syndiqué. Les ressorts des ITSS de Fatick et de la Zone franche industrielle de Dakar comptent chacun 2 établissements ayant un personnel syndiqué (soit 1,60 %).

Pour ce qui est des régions de Kaolack, Kédougou et Ziguinchor, elles comptabilisent toutes, le même nombre d'établissement ayant un personnel syndiqué, soit 1 établissement (correspondant à 0,80 % du total).

Relativement aux branches d'activité, l'« Éducation » enregistre le plus grand nombre d'entreprises avec des travailleurs syndiqués, soit 38 établissements, ce qui représente 30,40 % du total. Suivent ensuite les établissements relevant du « Commerce, réparation de véhicules automobiles et motocycles » avec 15 unités, soit 12 % du total. Aussi, il a été noté un taux relativement significatif pour les établissements exerçant des « Activités financières et d'assurance » avec 11 unités soit 8,80 % ainsi que celles intervenant dans l'« Agriculture, sylviculture et pêche » avec 9 unités (7,20 %) et les « Activités d'hébergement et de restauration » avec 7 unités (5,60 %).

Des taux faibles sont à signaler, entre autres, dans les branches « Autres activités de services », « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » et « Activités extractives » avec chacune 5 unités (soit 4,00%). Le « Gardiennage » quant à lui enregistre 4 établissements (soit 3,20 %) ayant un personnel syndiqué. Dans la même dynamique, suivent la « Construction », le « Transport et entreposage », les « Activités des organisations et organismes extraterritoriaux » et les « Collectivités territoriales » avec 3 unités chacune (soit 2,40 %). La « Distribution d'eau, réseau d'assainissement, gestion des déchets et activités de remise en état » et la « Santé et activités d'action sociale » suivent la même logique avec 2 unités chacune (soit 1,60 %).

Enfin, les « Activités de services administratifs et d'appui » enregistrent le plus faible taux avec 1 unité (soit 0,80 %).

**Tableau 31 : Répartition des établissements ayant un personnel syndiqué selon leur taille**

Taille	Établissements déposants	Établissements syndiqués	%
Moins de 5	468	5	1,07
5 à 20	363	33	9,09
20 à 35	78	16	20,51
35 à 50	25	8	32
50 à 65	12	4	33,33
65 à 80	9	7	77,78
80 à 95	11	6	54,55
95 à 110	4	2	50
110 à 125	5	4	80
125 à 140	3	1	33,33
140 à 155	4	2	50
155 à 170	4	4	100
170 à 185	2	1	50
185 à 200	3	3	100
200 à plus	44	29	65,91
NR	3		
<b>Total général</b>	<b>1 038</b>	<b>125</b>	<b>12,04</b>

La répartition, selon la taille, des établissements déposants ayant un personnel syndiqué est illustrée dans le **tableau 31**.

Un taux de 100% est noté dans les établissements déposants de taille comprise entre 155 et 170 travailleurs et 185 et 200 travailleurs.

En outre, il a été noté des taux de 80% dans les établissements de 110 à 125 travailleurs, de 77,78% dans les établissements de 65 à 80 travailleurs, de 65,91% pour les établissements de plus de 200 travailleurs et de 54,55% dans les établissements de 80 à 95 travailleurs.

Les taux sont de 50% dans les établissements de 95 à 110, de 140 à 155 et de 170 à 185 travailleurs.

Par ailleurs, la dynamique de syndicalisation est plus ou moins similaire dans les établissements de taille comprise entre 50 à 65 travailleurs, 125 à 140 travailleurs, avec un même taux de 33,33% et de 35 à 50 travailleurs avec 32%.

Pour les établissements de 20 à 35 travailleurs, il a été noté un taux non négligeable de 20,51%. Quant aux établissements de 5 à 20 travailleurs, un taux moins élevé de 9,09% a été enregistré.

Enfin, le plus faible taux de syndicalisation a été constaté dans les établissements de moins de 5 travailleurs avec 1,07%.

**Tableau 32 : Répartition selon la taille des établissements assujettis ou non à la désignation de délégués du personnel**

Taille	Nombre d'élection de délégués du personnel	Établissements déposants	Taux de conformité
Moins de 5	1	468	0,21
5 à 20	46	363	12,67
20 à 35	24	78	30,77
35 à 50	13	25	52
50 à 65	5	12	41,67
65 à 80	6	9	66,67
80 à 95	9	11	81,82
95 à 110	3	4	75
110 à 125	3	5	60
125 à 140	2	3	66,67
140 à 155	3	4	75
155 à 170	4	4	100
170 à 185	1	2	50
185 à 200	3	3	100
200 à plus	43	44	97,73
NR		3	
<b>Total Général</b>	<b>166</b>	<b>1 038</b>	<b>15,99</b>

**Le tableau 32** est relatif à la répartition selon la taille des établissements assujettis ou non à la désignation de délégués du personnel.

Globalement, sur 1 038 établissements assujettis, 166 ont effectivement procédé à l'élection de délégués du personnel, soit un taux général de 15,99 %.

Les petites structures (moins de 20 travailleurs) enregistrent des taux de désignation extrêmement bas, soit 0,21 % pour les établissements de moins de 5 salariés et 12,67 % pour ceux de 5 à 20 salariés.

À partir de la tranche 35 à 50 salariés, on observe une nette amélioration avec un taux de conformité de 52 %, traduisant une prise de conscience plus importante du respect des obligations sociales chez les employeurs de structures intermédiaires.

Les établissements de 155 à 170 salariés affichent un taux de conformité de 100 %, ce qui est conforme aux attentes réglementaires pour cette catégorie, alors qu'au-delà de 200 salariés, le taux de conformité atteint 97,73 %, ce qui confirme que les grandes entreprises sont globalement plus respectueuses des obligations de mise en place de la représentation du personnel.

En revanche, un faible taux est observé pour les établissements de petite taille, malgré leur poids important en nombre (468 établissements de moins de 5 travailleurs). Pour rappel, ces établissements ne sont pas tenus de procéder à la désignation de délégués du personnel.

À noter également que 3 établissements n'ont pas renseigné leur effectif

(«NR» : Non Renseigné).

## 7- Conditions de travail





Tableau 33 : Répartition des établissements selon le mode d'organisation du travail et la branche d'activité en 2021

Branche d'activité	EQUIPES ALTERNEES	JOURNEE CONTINUE	JOURNEE DISCONTINUE	Total	%
Agriculture, sylviculture et pêche	1	13	10	24	2,31
Activités d'hébergement et de restauration	12	44	14	70	6,74
Activités de fabrication	6	8	7	21	2,02
Activités de services administratifs et d'appui		7	4	11	1,06
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux		11	5	16	1,54
Activités extractives	1	3	3	7	0,67
Activités financières et d'assurances		24	10	34	3,28
Activités immobilières		4	1	5	0,48
Activités professionnelles, scientifiques et techniques		1	4	5	0,48
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire		1	1	2	0,19
Arts, spectacles et loisirs		3	1	4	0,39
Autres activités de services	3	61	16	80	7,71
Boulangeries	21	20	11	52	5,01
Collectivités territoriales		3	1	4	0,39
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	97	279	96	472	45,47
Construction	1	29	10	40	3,85
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	6	3	10	0,96
Éducation	3	35	48	86	8,29
Information et communication		6	4	10	0,96
Nettoyement		1	0	1	0,10
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	1	4	4	9	0,87
Santé et activités d'action sociale	6	28	18	52	5,01
Transport et entreposage	1	13	2	16	1,54
Gardiennage	2	3	2	7	0,67
<b>Total général</b>	<b>156</b>	<b>607</b>	<b>275</b>	<b>1 038</b>	<b>100</b>
%	15,03	58,48	26,49	100	

Le **tableau 33** décrit la répartition des entreprises selon le mode d'organisation du travail et la branche d'activité.

L'analyse montre que sur 1 038 établissements, la majorité qui s'élève à 607 unités, soit 58,48%, ont eu recours à la journée continue, 26,49% ont opté pour la journée discontinue et 15,03% pour les équipes alternées.

Ainsi, avec 472 établissements, le « Commerce » s'illustre par une pratique assez importante de tous les types d'organisation : équipes alternées (97), journée continue (279), journée discontinue (96) soit 45,47% du total.

L'« Éducation » et le « Commerce » font fortement recours à la journée discontinue contrairement à la majorité des autres branches qui se démarquent de cette tendance.

Enfin, le « Gardiennage » montre une répartition presque égale des établissements entre les trois méthodes d'organisation du travail, soit 2 établissements pour les équipes alternées et la journée discontinue et 3 établissements pour la journée continue.

Le **tableau 34** porte sur la répartition des heures perdues du fait des absences selon la branche d'activité et le motif.

Il révèle que les absences totales déclarées dans les entreprises ayant renseigné cette rubrique s'élèvent à 116 896 927 heures, réparties entre 78 établissements. Ces absences couvrent à la fois celles autorisées et les non autorisées. Les congés payés constituent de loin la première cause d'absence avec 116 131 216 heures, représentant à eux seuls près de 99,34 % de la totalité des heures d'absence recensées.

Le « Commerce » se distingue de manière exceptionnelle avec 114 544 995 heures de congés payés, soit 98,6 % du total des congés payés. D'autres branches telles que les « Activités financières et d'assurances » (553 254), la « Santé et activités d'action sociale » (143 976) ou encore l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (221 706) affichent également des volumes significatifs.

Les absences pour maladie totalisent 285 819 heures, avec des niveaux particulièrement élevés dans l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (62 308), la « Santé et activités d'actions sociales » (21 116), les « Activités financières » (63 275) et dans une moindre mesure, le « Commerce » (18 224).

Les absences pour maternité, quant à elles, atteignent 198 298 heures, avec une forte concentration dans les « Activités financières et d'assurances » (75 823), l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (22 091), la « Santé et activités d'actions sociales » (37 997), les « Activités de fabrication » (26 758) et les « Activités d'hébergement et de restauration » (14 271).

Les permissions s'élèvent à 124 581 heures concentrées dans le « Commerce » (35 782), l'agriculture (30 293) et les « Autres activités de service » (3 605). Quant aux absences non autorisées, elles totalisent 58 690 heures avec des pics dans le « Commerce » (22 008 h), le « Gardiennage » (4 474) et les autres services (9 392 h).

Les absences pour mise à pied représentent 10 205 heures, dont plus de 2 900 heures dans le « Commerce » et près de 2 000 heures dans le « Gardiennage ».

Tableau 34 : Répartition des heures perdues du fait des absences selon la branche d'activité et le motif

Branche d'activité	ETS Concernés	Congés Payés	Congés Compensateurs	Maternité	Maladie	Accident de travail	Mise à pied	Permission	Absences non Autorisées	Autres	Totaux
Agriculture, sylviculture et pêche	8	221 706	776	22 091	62 308	11 926	1 532	30 293	928	2 553	354 113
Activités d'hébergement et de restauration	3	147 633	-	14 271	18 560	1 800	579	-	2 696	-	185 539
Activités de fabrication	8	123 212	-	26 758	9 268	1 304	105	19 991	8 081	-	188 719
Activités de services administratifs et d'appui	2	1 671	50	103	-	14	19	450	15	-	2 322
Activités extractives	6	177 696	96	681	35 760	790	687	2 111	-	3 288	221 109
Activités financières et d'assurances	8	553 254	3 072	75 823	63 275	-	451	9 904	-	-	705 779
Autres activités de services	5	18 588	-	520	9 608	-	-	3 605	9 392	3 537	45 250
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	15	114 544 995	-	7 794	18 224	17 646	2 932	35 782	22 008	27 263	114 676 644
Construction	6	86 136	-	3 536	31 313	1 738	236	7 894	11 062	-	141 915
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	3 466	-	-	80	-	-	40	-	-	3 586
Éducation	1	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	4	33 678	5 912	2 808	8 648	776	49	1 096	32	-	52 999
Santé et activités d'action sociale	2	143 976	-	37 997	21 116	7	8	10 656	-	-	213 760
Transport et entreposage	6	71 086	2	5 913	5 246	86	1 615	1 246	2	-	85 196
Gardiennage	3	4 119	1 210	-	2 413	2 160	1 992	1 513	4 474	2 112	19 993
<b>Total 2021</b>	<b>78</b>	<b>116 131 216</b>	<b>11 118</b>	<b>198 298</b>	<b>285 819</b>	<b>38 247</b>	<b>10 205</b>	<b>124 581</b>	<b>58 690</b>	<b>38 753</b>	<b>116 896 927</b>

Tableau 35 : Répartition des jours de congé selon la branche d'activité

Branche d'activité	ETS Concernés	PERMANENT	DÉPART CONGÉ	JOURS CONGÉ
Agriculture, sylviculture et pêche	10	36 758	2 253	44 409
Activités d'hébergement et de restauration	5	14 983	1 353	31 163
Activités de fabrication	8	5 313	1 157	15 937
Activités de services administratifs et d'appui	1	-	1 657	-
Activités extractives	6	14 624	1 187	52 017
Activités financières et d'assurances	8	33 434	7 837	68 648
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	1	54	54	310
Arts, spectacles et loisirs	-	-	-	-
Autres activités de services	6	7 425	431	4 662
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	17	23 375	2 617	43 360
Construction	5	-	877	11 082
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	1	908	20	270
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	4	4 957	206	5 132
Santé et activités d'action sociale	2	4 298	650	8 759
Transport et entreposage	4	11 751	981	4 519
Gardiennage	3	3 645	516	1 053
<b>Total général</b>	<b>81</b>	<b>161 525</b>	<b>21 796</b>	<b>291 321</b>

Le **tableau 35** fait état de la répartition des jours de congé suivant la branche d'activité, le nombre d'établissements et de travailleurs permanents concernés.

Il ressort de l'analyse que les 81 établissements totalisent 161 525 travailleurs permanents dont 21 796 sont partis en congé soit 13,49% avec un nombre total de 291 321 jours en 2021. En outre, sur les 15 branches d'activité étudiées, on en répertorie 04 (« Activités financières et d'assurances », « Activités extractives », « Agriculture, sylviculture et pêche » et « Commerce ») dont le cumul des jours de congé représente 208 434 soit 71,55% du total.

La branche « Activités financières et d'assurances » arrive en tête avec 68 648 jours pour 7 837 départs de travailleurs en congé, suivie des « Activités extractives » qui enregistrent 52 017 jours pour 1 187 départs.

L'« Agriculture, sylviculture et pêche » avec 44 409 jours pour 2 253 départs et le « Commerce » enregistrant 43 360 jours pour 2 617 départs, viennent respectivement en troisième et quatrième position.

Cependant, le calcul du nombre moyen de jours de congé montre que chaque travailleur parti en congé n'a pu bénéficier que de 13,37 jours. Par ailleurs, neuf (9) des quinze (15) branches d'activité étudiées ont enregistré un score moyen assez faible. Il s'agit, notamment des : « Activités financières et d'assurances » (8,76 jours), du « Transport et entreposage » (4,61 jours) et du « Gardiennage » (2,04 jours).

En revanche, les « Activités extractives » (43,82 jours), les « Activités d'hébergement et de restauration » (23,03 jours) et l'« Agriculture, sylviculture et pêche » (19,71 jours) ont accordé le plus de jours de congé à leurs travailleurs.

## 8- Obstacles rencontrés par les établissements déposants de DASMO et de bilan social





Tableau 36 : Répartition des établissements selon la nature de l'obstacle et le niveau de gravité

Nature obstacles	NIVEAU DE GRAVITÉ												Total Répondants
	Sans objet		Pas Un obstacle		Obstacle mineur		Obstacle majeur		Ne sait pas		Total Répondants		
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Pénurie de qualification	139	21,52	254	39,32	151	23,37	73	11,30	29	4,49	646		
Coût de l'énergie	56	8,36	129	19,25	131	19,55	340	50,75	14	2,09	670		
Coût des matières premières	140	21,77	148	23,02	100	15,55	240	37,33	15	2,33	643		
Coût de la main d'œuvre	55	8,51	213	32,97	175	27,09	193	29,88	10	1,55	646		
Coût des Équipements	64	9,97	138	21,50	106	16,51	325	50,62	9	1,40	642		
Insuffisance des commandes	117	18,57	156	24,76	135	21,43	191	30,32	31	4,92	630		
Manque de débouchés	185	30,13	204	33,22	85	13,84	115	18,73	25	4,07	614		
Réglementations administratives	36	5,71	154	24,44	171	27,14	257	40,79	12	1,90	630		
Concurrence déloyale	76	11,78	113	17,52	106	16,43	338	52,40	12	1,86	645		
Autres à préciser					5	26,32	14	73,68			19		

**Le tableau 36** retrace la répartition des établissements selon la nature de leurs obstacles et le niveau de gravité.

Il révèle pour l'année 2021 que la « Concurrence déloyale » avec 645 répondants représente un obstacle majeur pour 52,40 % des cas. Concernant le « Coût de l'énergie », il a été enregistré 670 répondants dont 50,75 % le considèrent comme un obstacle majeur. Le « Coût des équipements » quant à lui représente un obstacle majeur pour 50,62 % des répondants (642 établissements) qui l'ont pointé. La « Réglementation administrative » représente un obstacle majeur pour 40,79% des répondants (630 établissements) qui l'ont visé.

Par ailleurs, la « Pénurie de qualification » avec 646 répondants est considérée comme obstacle majeur par 73 établissements (soit 11,30 %) comme obstacle mineur par 151 établissements (soit 23,37 %) ; elle n'est pas un obstacle pour 254 établissements (39,32 %).

Le « Coût de la main d'œuvre » quant à lui a enregistré 646 réponses, il représente un obstacle majeur pour 193 établissements (29,88 %), un obstacle mineur pour 175 établissements (27,09 %) et ne constitue pas un obstacle pour 213 établissements (32,97 %).

Pour ce qui est du « Coût des matières premières », il est un obstacle majeur pour 240 établissements (37,33 %), un obstacle mineur pour 100 établissements (15,55 %) mais ne représente pas un obstacle pour 148 établissements (23,02%).

Enfin, l'« Insuffisance des commandes » (630 répondants) et le « Manque de débouchés » (614 répondants) représentent un obstacle majeur pour respectivement 191 établissements (30,32 %) et 115 établissements (18,73 %), un obstacle mineur pour respectivement 135 établissements (21,43 %) et 85 établissements (13,84 %) et ne représentent pas un obstacle pour respectivement 156 établissements (24,76 %) et 204 établissements (33,22 %).

•

Tableau 37 : Répartition des établissements déposants selon les branches d'activités et les obstacles majeurs rencontrés

Branche d'activité	Obstacles majeurs										Total répondants
	Coût de l'énergie	Concurrence déloyale	Coût des équipements	Règlementations administratives	Coût des matières premières	Coût de la main d'œuvre	Insuffisance des commandes	Manque de débouchés	Pénurie de qualification	Autres à préciser	
Agriculture, sylviculture et pêche	7	7	7	1	6	2	2	1	1	1	27
Activités d'hébergement et de restauration	36	26	29	22	24	16	19	6	5	5	183
Activités de fabrication	17	12	12	8	14	5	8	1	2	1	80
Activités de services administratifs et d'appui	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	1	1	1	1	1	3	1	1	3	1	13
Activités extractives	3	3	1	1	2	2	1	1	1	1	13
Activités financières et d'assurances	5	7	3	3	2	5	2	1	3	1	32
Activités immobilières	1	2	2	2	1	1	1	1	1	1	6
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Arts, spectacles et loisirs	17	16	19	14	14	18	11	6	6	2	123
Autres activités de services	30	32	28	21	28	19	20	14	5	5	197
Boulangeries				1							1
Collectivités territoriales											
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	164	179	146	140	100	77	92	65	30	1	994
Construction	14	16	15	10	15	8	10	6	5	2	101
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état		1				1					2
Éducation	8	11	20	6	5	15	6	3	7	1	82
Information et communication	3	3	3	2	2	1	2	2	1	1	20
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	2	2	3	2	1	1	1	1	1	1	12
Santé et activités d'action sociale	24	17	23	13	19	15	6	4	6	3	130
Transport et entreposage	5	6	6	4	3	2	4	1			31
Gardiennage		5	3	4	3	4	4	3			26
Total général	340	338	325	257	240	193	191	115	73	14	2086

Le **tableau 37** fait la répartition des établissements déposants selon les branches d'activité et les obstacles majeurs rencontrés.

Au regard du tableau, les branches les plus représentées à savoir le « Commerce » (994 répondants), les « Boulangeries » (197 répondants) et les « Activités d'hébergement et de restauration » (183 répondants) sont particulièrement impactées par la « Concurrence déloyale », le « Coût de l'énergie » et le « Coût des équipements ».

D'autres branches font face à des difficultés similaires :

- les « Activités de fabrication » (80 établissements) sont principalement affectées par le « Coût des matières premières, le « Coût des équipements » et la « Concurrence déloyale » ;
- la « Santé et les activités d'action sociale » (130 répondants) subissent plus la pression du « Coût des équipements, du « Coût des matières premières » et des « Réglementations administratives » ;
- les « Activités financières et d'assurances » (32 répondants) signalent surtout des obstacles liés aux « Réglementations administratives », au « Coût de la main-d'œuvre » et à la « Concurrence déloyale » ;
- l'« Éducation » (82 répondants) est davantage marquée par le « Coût des équipements, la « Pénurie de qualifications » et le « Coût de la main-d'œuvre » ;
- le « Transport et l'entreposage » (31 répondants) sont principalement affectés contraints par le « Coût des équipements », le « Coût de l'énergie » et la « Réglementation administrative ».
- Par ailleurs, certaines branches comptent moins de répondants :
- les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques » (1 répondant), les « Activités immobilières » (6 répondants) et les « Collectivités territoriales » (1 répondant) semblent moins affectés par ces contraintes.
- le « Gardiennage » (26 répondants) fait état de difficultés modérées liées à la « Concurrence déloyale », au « Coût de la main-d'œuvre » et aux « Réglementations administratives » ;
- les « Arts, spectacles et loisirs » (7 répondants) signalent principalement des défis liés au « Coût des équipements » et au « Coût de l'énergie ».

**Tableau 38 : Répartition des établissements déposants selon la taille et leurs obstacles majeurs rencontrés**

Taille	Obstacles majeurs									
	Coût de l'énergie	Concurrence déloyale	Coût des équipements	Réglementations administratives	Coût des matières premières	Coût de la main d'œuvre	Insuffisance des commandes	Manque de débouchés	Pénurie de qualification	Autres à préciser
0 à 5	152	175	151	157	95	78	110	73	37	1
5 à 20	111	95	99	62	81	72	49	29	17	3
20 à 35	22	19	20	12	20	11	13	7	5	
35 à 50	8	7	10	7	6	7	5	2	2	
50 à 65	2	3	2		3				1	
65 à 80	4	5	3	3	3	2	1		1	1
80 à 95	5	4	6	3	5	5	2	1		1
95 à 110	2	1	2	2	1		1			1
110 à 125	4	3	3	1	3	1			1	
125 à 140										1
140 à 155	1	1	1	1	1	1	1	1		2
155 à 170	2	2	2	1	2		1			
170 à 185	1		1				1	1		1
185 à 200	2	1	2	1	2	1				1
200 à plus	22	20	21	5	17	15	7	1	9	2
NR	2	2	2	2	1					
<b>Total général</b>	<b>340</b>	<b>338</b>	<b>325</b>	<b>257</b>	<b>240</b>	<b>193</b>	<b>191</b>	<b>115</b>	<b>73</b>	<b>14</b>

Le **tableau 38** fait état de la situation des établissements déposants selon la taille et leurs obstacles majeurs rencontrés.

Le manque de débouchés (115) et la pénurie de qualification (73) demeurent les obstacles les moins indexés par les établissements. Il est également à relever que tous les obstacles retracés dans ce tableau ont le plus touché les établissements de 0 à 5 et de 5 à 20 travailleurs.

Les établissements de 0 à 5 travailleurs ont plus déploré la concurrence déloyale (175) et les réglementations administratives (157).

Quant aux établissements de 5 à 20 établissements, leur fonctionnement a plus été entravé par le coût de l'énergie (111) et le coût des équipements (99).

Les établissements de 20 à 35 travailleurs pour leur part ont principalement désigné le coût de l'énergie (22), le coût des équipements (20) et le coût des matières premières (20) comme obstacle majeur.

Par ailleurs, les établissements de 185 à 200 travailleurs (10), de 95 à 110 travailleurs (10) et de 170 à 185 travailleurs (5) ont été moins impactés par les obstacles majeurs.

Enfin, les établissements de 125 à 140 travailleurs n'ont signalé qu'un seul obstacle.

Le **tableau 39** porte sur la répartition des établissements exprimant leur besoin de perfectionnement et (ou) de formation selon la branche d'activité. Ainsi pour 1 038 établissements déposants, 424 ont exprimé leur besoin en formation et en perfectionnement, soit 40,85%.

La branche « Activités extractives » a enregistré le plus fort taux d'établissements ayant exprimé leur besoin avec 07 établissements déposants pour autant ayant souhaité bénéficier de perfectionnement, soit un taux de 100%. Les « Activités de services administratifs et d'appui » et celles des « Activités de fabrication » suivent de près avec respectivement 9 expressions de besoin pour 11 établissements déposants, soit 81,82% et 17 expressions de besoin pour 21 établissements déposants, soit un taux de 80,95%.

Les branches « Transport et entreposage » et « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation » se distinguent avec des expressions de besoin respectives de 11 sur 16 établissements déposants, soit un taux de 68,75% et 6 sur 9 établissements déposants, soit un taux de 66,67%.

Les branches « Information et communication » et « Activités immobilières » affichent chacune, un taux de 60% avec respectivement 6 sur 10 et 3 sur 5 établissements déposants.

Le « Gardiennage » et l' « Agriculture, sylviculture et pêche » affichent un peu plus de la moyenne avec des taux respectifs de 57,14% et 54,17% pour 4 et 13 établissements ayant fait une expression de besoin.

Quatre branches d'activité enregistrent juste la moyenne, soit un taux de 50% chacune. Il s'agit des « Activités financières et d'assurances » (17 sur 34 entreprises) de l' « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire » (1 sur 2 établissements), de la « Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état » (5 sur 10 établissements).

Tableau 39: Répartition des établissements exprimant leur besoin de perfectionnement et(ou) de formation selon la branche d'activité

Branche d'activité	ETS Déposants	Besoin en formation		Besoin en Perfectionnement	
		Oui	%	Oui	%
Agriculture, sylviculture et pêche	24	13	54,17	13	54,17
Activités d'hébergement et de restauration	70	32	45,71	32	45,71
Activités de fabrication	21	17	80,95	17	80,95
Activités de services administratifs et d'appui	11	9	81,82	9	81,82
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	16	4	25	4	25
Activités extractives	7	7	100	7	100
Activités financières et d'assurances	34	17	50	17	50
Activités immobilières	5	3	60	3	60
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	5	1	20	1	20
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	2	1	50	1	50
Arts, spectacles et loisirs	4	1	25	1	25
Autres activités de services	80	28	35	28	35
Boulangeries	52	14	26,92	14	26,92
Collectivités territoriales	4	1	25	1	25
Commerce, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	472	167	35,38	167	35,38
Construction	40	13	32,50	13	32,50
Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état	10	5	50	5	50
Éducation	86	38	44,19	38	44,19
Information et communication	10	6	60	6	60
Nettoyement	1				
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation	9	6	66,67	6	66,67
Santé et activités d'action sociale	52	26	50	26	50
Transport et entreposage	16	11	68,75	11	68,75
Gardiennage	7	4	57,14	4	57,14
<b>Total général</b>	<b>1 038</b>	<b>424</b>	<b>40,85</b>	<b>424</b>	<b>40,85</b>



# Conclusion

En 2022, le niveau de dépôt des DASMO et des bilans sociaux par les établissements s'est amélioré comparé à 2020. En effet, le nombre de documents déposés est passé de 738 à 1038. Ceci pourrait, sans doute, s'expliquer par la série d'ateliers régionaux organisés par la Direction des Statistiques du Travail en collaboration avec les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale dans le but de former et de mieux sensibiliser certains établissements au niveau de toutes les régions, sur ces outils stratégiques qui, en plus de procéder d'une exigence légale et réglementaire, mettent en évidence les résultats majeurs engrangés par les entreprises et établissements en matière sociale.

En outre la production du présent rapport a plus été facilitée par l'application de traitement des bilans sociaux et des DASMO qui, mis en service en 2023, a permis, entre autres, de moderniser le système de renseignement de la base de données mais aussi d'automatiser le traitement des données et la génération de tableaux.

Toutefois, outre le fait que cet outil est encore appelé à être davantage éprouvé et affiné durant les processus de production de rapports à venir, il y a lieu de relever la problématique des ressources humaines plus particulièrement celles préposées à la saisie des données qui demeure entière en 2024. Pour plus de célérité dans l'élaboration du rapport sur les DASMO et bilans sociaux, il urge en attendant la prise en charge de la fonctionnalité du dépôt en ligne par les établissements, de renforcer l'effectif du personnel chargé d'assurer la tâche courante de saisie des données et de secrétariat.

À cela s'ajoute la nécessité d'assurer une bonne vérification des DASMO et des bilans sociaux par les ITSS avant leur transmission à la Direction des Statistiques du Travail, afin d'éviter in fine d'avoir des documents inexploitable ou comportant des données erronées.

Compte tenu de la pertinence des données du rapport, la DST conformément à ses engagements matérialisés dans ses différents Plans de travail annuel est résolument tournée vers la production régulière de cet outil d'appui décisionnel.



Maquette et impression :

**Lalima Éditions**, [communication@lalima.sn](mailto:communication@lalima.sn) ; [www.lalima.sn](http://www.lalima.sn)



**Avenue Birago DIOP- Point E**  
**4ème étage -**  
**Tél. : 33 823 98 76**  
**Site WEB : [www.dgtss.gouv.sn](http://www.dgtss.gouv.sn)**